



REPORTAGE: RITA DOLAN CARON

PHOTOS: PIERRE WIBAUT

MAQUETTISTE: PIERRE ST-GERMAIN

**Imprimé par
L'Imprimerie
d'Arthabaska Inc.**





Le Premier Ministre Robert Bourassa accorde une entrevue au Courrier-Sud.



Aux électeurs
de Nicolet-Yamaska
avec les hommages de
JEAN COURNOYER
MINISTRE DU TRAVAIL
ET DE
LA MAIN-D'OEUVRE

Document exclusif

LE QUEBEC APRES 3 ANS DE POUVOIR

ROBERT BOURASSA

L'ETAT DU QUEBEC ACTUEL,

DIVERSES POLITIQUES,

PROJETS

A

REALISER,

QUÉBEC

LA FAMILLE,

LA JEUNESSE

L'HOMME qui est assis devant moi dans le calme de son cabinet, a bien voulu réfléchir à haute voix et esquisser les points importants du Québec; il nous définit une doctrine. Cette doctrine consistante, nous fait comprendre ses actes qui reflètent son idée première le "QUEBEC". La façon dont il aborde les différents sujets nous démontre son unité de pensée. Cet homme est d'une grande simplicité ! Lisez attentivement ce reportage, vous aurez une nouvelle image du Québec.

Rita Dolan Caron

Nos hommages et félicitations au Premier Ministre
et au Député Benjamin Faucher.

MICHEL BIRON

NICOLET



Le Député Benjamin Faucher présente au Premier Ministre, le journal Courrier-Sud.



Chers amis,

Il me fait plaisir de saluer aujourd'hui la population du nouveau comté de Nicolet-Yamaska ainsi que le futur candidat libéral dans cette circonscription, le Dr. Benjamin Faucher.

Mon travail à l'Assemblée Nationale m'a permis depuis plus de trois ans d'apprécier les qualités précieuses du député actuel de Yamaska.

Monsieur Faucher n'a pas le style de certains, soit d'annoncer aux quatre vents des projets qui n'en sont qu'au stade préliminaire.

Son expérience lui a démontré plutôt qu'il valait mieux s'attabler sérieusement autour d'un problème; c'est d'ailleurs ce qui lui a permis de régler un grand nombre de situations extrêmement complexes.

L'intégrité et le jugement de monsieur Faucher lui ont assuré le respect de tous ses collègues.

Je tiens à remercier le Dr. Benjamin Faucher pour la collaboration qu'il n'hésite jamais à m'accorder et lui souhaite tous mes vœux de succès lors du prochain scrutin.

Le ministre

CLAUDE SIMARD.

QUELLE EST L'IMAGE DU QUEBEC APRES PRESQUE TROIS ANS DE POUVOIR ?

- Je pense que le Québec est de nouveau résolument engagé sur la voie du progrès grâce à l'amélioration générale des conditions économiques et des conditions de justice sociale. Vous savez que nous avons fait de cette question économique et particulièrement de la création d'emplois la toute première priorité de notre programme électoral. Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'affirmer que l'économie du Québec est de nouveau en expansion et que l'ensemble des Québécois, particulièrement les jeunes, sont en mesure d'en profiter. Par exemple, on m'a informé récemment que les jeunes québécois qui quittaient le Québec pour les États-Unis avaient, au cours des trois dernières années, diminué de plus de moitié. Cette reprise de l'économie québécoise a été rendue possible grâce aux efforts considérables que nous avons faits pour rétablir la confiance des Québécois et des étrangers dans l'avenir du Québec. Vous n'êtes pas sans vous rappeler toutes les incertitudes politiques et sociales qui existaient dans l'esprit d'à peu près tout le monde en 1970. Il nous a fallu, à travers des circonstances parfois extrêmement difficiles, dissiper ces inquiétudes et redonner à tous cette confiance dans l'avenir du Québec.

Sur le plan politique cela s'est particulièrement traduit par la clarté et la fermeté de notre option constitutionnelle. Nous croyons que l'avenir du Québec et de ses citoyens se situe dans le cadre du fédéralisme canadien. Nous l'avons clairement dit et nous avons adapté en conséquence nos décisions afin de renforcer le fédéralisme, et là-dessus, j'ai la conviction que l'immense majorité des Québécois est d'accord avec nous.

En ce qui concerne le climat social nous avons

eu à faire preuve de fermeté pour garantir que notre société continuerait d'avancer dans l'ordre et le respect de la justice individuelle et collective, que ce soit en 1970 à l'occasion des événements d'octobre ou lors de la grève générale dans le secteur public. Nous avons pris nos responsabilités afin de garantir le respect de la loi qui nous apparaît comme étant un pré-requis essentiel à tout progrès d'une société moderne. Nous nous sommes également préoccupés d'améliorer d'une façon substantielle l'ensemble des conditions de justice sociale des Québécois, particulièrement de ceux-là qui dans notre société sont les plus défavorisés. Nous avons voulu redonner confiance à ces milliers de Québécois qui connaissent le plus de difficultés économiques et sociales. Que l'on songe aux importantes mesures de l'assurance-maladie, de l'aide sociale, de la gratuité des services juridiques, de l'assistance médicale, des exemptions d'impôt pour les petits salariés, de la protection du consommateur... et alors on doit nécessairement reconnaître que sur le plan de la justice sociale des progrès importants ont été réalisés.

Alors, ce sont surtout ces mesures économiques et sociales qui font qu'après trois ans de pouvoir le Québec peut regarder l'avenir avec optimisme. C'était là l'essentiel de l'engagement que nous avons pris lors des élections générales de 1970, et malgré les difficultés exceptionnelles rencontrées en cours de route, nous pouvons à juste titre être fiers des réalisations passées. Nous entendons bien continuer dans cette même voie, car il nous apparaît que c'est là le meilleur gage de progrès pour le Québec en même temps que la condition nécessaire de l'accroissement de la prospérité et de la justice pour tous les Québécois.

DANS QUELS DOMAINES Y A-T-IL EU DES AMELIORATIONS VRAIMENT SENSIBLES ?

- L'amélioration des conditions générales de la société québécoise s'est surtout manifestée dans les domaines économiques et des finances publiques ainsi qu'au titre du progrès social et culturel du Québec.

108,000 NOUVEAUX EMPLOIS

Sur le plan économique, je vous en ai dit un mot tout à l'heure, je ne donnerai qu'un chiffre qui illustre bien le chemin parcouru.

Ainsi, selon les données publiées par Statistique-Canada, pour les sept premiers mois de 1973, la moyenne de création d'emplois pour le Québec est de 124,000 emplois, eh bien nous pouvons affirmer que 124,000 nouveaux emplois. Vous vous souvenez sans doute des 100,000 emplois, eh bien, nous pouvons affirmer que nous atteindront cette année selon toute vraisemblance notre objectif et que nous le dépasserons même. Nous en sommes très heureux non pas pour la simple satisfaction de pouvoir dire avoir atteint notre objectif, mais bien plutôt parce que cela va permettre aux travailleurs québécois, et particulièrement aux jeunes, de trouver ici les emplois dont ils ont besoin pour assurer leur sécurité financière et celle de leur famille et pour leur permettre d'apporter leur contribution au développement du Québec. La hausse exceptionnelle de la création d'emplois, elle se manifeste dans toutes les régions du Québec, y compris la région du cœur du Québec, et elle est directement consécutive à l'augmentation du volume des investissements dans les secteurs publics et privés. Nous avons particulièrement insisté sur l'importance qu'il y avait d'accroître les investissements, nous y avons consacré le meilleur de nous-mêmes et nous sommes heureux de pouvoir montrer dans ce domaine des résultats concrets et extrêmement encourageants.

L'AGRICULTURE

L'amélioration de l'économie québécoise, elle

s'est également fait sentir dans l'ensemble des secteurs: l'industrie, le commerce, les finances, l'agriculture... Dans ce dernier domaine, on connaît les efforts du Gouvernement pour améliorer en collaboration avec les diverses associations représentatives, le sort des agriculteurs québécois et de leur famille. Je mentionnerai simplement la révision et l'expansion que nous avons apportées à l'ensemble de nos mesures de crédits agricoles ainsi que la création du syndicalisme agricole que le milieu rural a si longuement attendue.

QUATRE BUDGETS SANS HAUSSE DE TAXES

L'assainissement des finances publiques nous est toujours apparu comme une condition essentielle du progrès de la société. Ce qui fait la force d'un Gouvernement, c'est précisément la qualité de sa gestion financière. Grâce aux efforts consacrés à améliorer l'efficacité de l'administration publique, nous avons pu présenter à la population québécoise quatre budgets consécutifs sans augmentation de taxes, et même avec des diminutions d'impôts pour les contribuables à revenu modeste. C'est une performance assez exceptionnelle, et nous avons été particulièrement heureux de la réaliser.

Nous nous sommes donc imposé une discipline financière rigoureuse, et nous avons cherché à obtenir du gouvernement fédéral toutes les sommes auxquelles le Québec avait droit. C'est ce qui nous a permis de ne pas hausser les impôts et même de les diminuer en même temps que de réduire les taux d'intérêt que le Québec doit payer sur ses emprunts pour financer à long terme ses grands travaux publics. Cette dernière performance nous permet d'économiser chaque année des millions de dollars.

LA JUSTICE SOCIALE

Tous les Québécois ont désormais accès aux services de santé: l'assurance-maladie à tous l'obtention des soins de santé. C'est là une mesure sociale d'une importance capitale, et vous savez qu'elle était depuis fort longtemps attendue par les Québécois. Vous connaissez également la réforme imposante réalisée dans tout le domaine de l'organisation des services de santé et des services sociaux. Je n'insisterai pas là-dessus. J'ajouterais simplement que, pour les plus défavorisés dans notre société, le Gouvernement a pris les dispositions nécessaires afin de leur assurer la gratuité des services juridiques et des médicaments. Je pourrais parler aussi de la législation adoptée dans le domaine de la protection du consommateur, de l'aide sociale, de l'assistance aux personnes âgées, de la protection de l'enfance et de la famille, des corporations professionnelles...

L'AVENIR CULTUREL

L'avenir culturel du Québec a également retenu notre attention. Nous nous sommes assurés comme Gouvernement de participer pleinement au monde de la francophonie de façon à ouvrir notre société sur les pays qui parlent la même langue que nous. Des mesures ont été prises afin de promouvoir au Québec, l'usage de la langue française particulièrement dans le domaine de l'administration publique, des activités professionnelles, des raisons sociales des compagnies, etc. Et nous entendons bien poursuivre, dans le respect des droits de la minorité, la promotion du caractère français du Québec de façon à répondre à l'inquiétude culturelle des francophones et surtout d'assurer ici le progrès et l'épanouissement de la culture française.

Hommages et félicitations!

ANDRE BOUVET LTEE

ENTREPRENEUR GENERAL

ST-GREGOIRE

Sincères félicitations et
meilleurs vœux de suc-
cès.

SAVOIE ET FRERES INC

MANSEAU

PRÉSIDENT: J. ALFRED SAVOIE

GÉRANT GÉNÉRAL: PIERRE SAVOIE



Le Ministre de l'Agriculture M. Normand Toupin explique au Premier Ministre un nouveau procédé concernant l'agriculture au Québec.

HOMMAGES

AU DR BENJAMIN FAUCHER



Premièrement, je tiens à remercier le journal "Courrier-Sud" qui me donne l'opportunité de témoigner toute ma reconnaissance envers un homme admirable, dévoué et infatigable, dont les paroles sont secondées par les gestes et le labeur quotidien qu'il a démontré, par ses services professionnels comme médecin-vétérinaire et, depuis 3 ans, comme député de Yamaska à l'Assemblée nationale à Québec.

Je suis assuré que la population de Yamaska reconnaît et apprécie, de jour en jour, le dévouement que ce député loyal a su apporter pour représenter ce comté. Le docteur Faucher symbolise le vrai québécois, le grand canadien et même l'internationaliste puisqu'en plus de connaître sa province, son pays, il a voyagé dans les pays d'Europe et il reconnaît l'humain, l'homme à sa juste valeur, celui qui n'a pas de frontière.

A maintes reprises, plusieurs ministres du Cabinet provincial m'ont souligné leur grande admiration à l'égard du docteur Faucher qui, assidu et toujours ponctuel, prend part d'une façon objective aux comités qui lui sont attribués, non pas pour dire quelques mots qui paraîtraient dans les débats des comités, mais pour exprimer une opinion valable, représentant ainsi la volonté de ses concitoyens.

Plusieurs personnes du Comté de Nicolet qui, aux prises avec une difficulté quelconque, ont eu recours à ses services et furent très surpris de l'habileté avec laquelle le docteur Faucher a résolu leurs problèmes.

En terminant, mon épouse se joint à moi pour témoigner notre vive reconnaissance à sa digne épouse qui, à tout moment, sait si bien le seconder, sans compter les heures. Je tiens à faire part à la population de Nicolet-Yamaska de ma grande admiration envers le Dr Benjamin Faucher et son épouse pour l'aide apportée dans l'accomplissement de mes fonctions comme député à Ottawa et je les prie d'agréer l'expression de mon entière collaboration dans tous projets futurs.

Amicalement,

Florian Côté,
Député de Richelieu.

QUELS SONT LES PROJETS QUI SERONT REALISES AU COEUR DU QUEBEC ET TOUT SPECIALEMENT DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA VILLE DE BECANCOUR, AU COURS DES PROCHAINES ANNEES ?

Le Parc industriel de Bécancour constitue pour le Gouvernement un élément important de développement pour l'ensemble de la région du Coeur du Québec. Nul développement économique ne peut avoir de durée véritable sans qu'un équilibre existe entre les différentes ré-

gions de la province. Et sur ce point, la situation géographique de votre région lui confère un statut extrêmement important.

Vous savez que déjà près de 3,000 acres du Parc industriel de Bécancour

sont aménagés et que cela représente des dépenses de l'ordre de \$10,000,000. L'avantage dominant de votre Parc industriel est sans doute le port en eau profonde qu'on y trouve, et que ce port, sous la juridiction du gouvernement provincial, nous permet de faire valoir les

avantages de votre région auprès des industries qui ont besoin de matières premières et qu'elles doivent se procurer à l'extérieur de votre région ou encore auprès des industries dont le marché est extérieur. Il y a aussi le Canadien National qui est à compléter la construction d'un

chemin de fer. Des projets d'industries sont déjà en voie de réalisation dans votre Parc et des négociations sont en cours pour en accélérer le développement. Il m'est difficile, compte tenu du caractère délicat de ce genre de dossier, de vous faire part pour l'instant

de projets précis mais je puis vous assurer que c'est la ferme intention du Gouvernement de rentabiliser au maximum les investissements faits dans votre Parc industriel. C'est le progrès de votre région qui en dépend et par là même la prospérité de tous vos citoyens.

LES POLITIQUES SOCIALES TELLES QU'ON LES CONNAIT EN CE MOMENT FAVORISENT-ELLES LE PLEIN EPANOUISSEMENT DE LA FAMILLE ?

Les transformations qui se produisent dans toutes les sociétés modernes, comme le Québec, rejoignent l'ensemble des structures politiques économiques et sociales. Dans un tel contexte, il est bien évident que la famille se trouve également emportée dans la dynamique du changement. Il faut donc que nous nous préoccupions de redéfinir la cellule familiale dans ce nouveau contexte et lui re-

donner ainsi tout le sens qu'elle doit continuer d'avoir.

Le Gouvernement, les associations familiales et l'ensemble des parents se préoccupent de réaliser cette adaptation de la famille aux conditions nouvelles. A cette fin, notre politique sociale relativement à la hausse des allocations familiales et à leur intégration dans une

politique cohérente de sécurité de revenu, revêt une importance très grande. De même, la loi que nous avons déposée en ce qui concerne la protection de l'enfance témoigne de cette même volonté de répondre aux besoins des familles québécoises. L'insistance que nous mettons dans l'ensemble de nos politiques sur l'amélioration de la qualité de vie et l'accroissement des activités de loisirs ont également pour

objet de permettre à la vie de famille de se redéfinir dans le contexte de la nouvelle société qui se construit.

ROLE DES PARENTS

Il est évident que le monde de l'éducation en général comporte une dimension familiale indiscutable. Aussi, nous avons vu, dans nos législations

scolaires, à accroître considérablement le rôle des parents dans la définition et l'élaboration de nos politiques d'éducation de même que dans l'ensemble des questions d'administration scolaire.

Nous suivons donc avec le plus grand intérêt les recommandations qui nous sont faites par les associations familiales de même que par les instan-

ces gouvernementales plus particulièrement intéressées aux problèmes de la famille. Ce n'est d'ailleurs pas seulement nos politiques sociales qui cherchent à valoriser le rôle de la famille dans notre société, mais également nos politiques économiques et culturelles car la sécurité économique, par exemple, d'une famille est souvent la condition nécessaire de sa stabilité et de l'épanouissement de ses membres.

QUE PENSEZ-VOUS DE LA JEUNESSE QUEBECOISE ?

Je dirais que essentiellement, le message de la jeunesse québécoise constitue un pressant appel à une plus grande humanisation des rapports sociaux

et à un accroissement de l'authenticité de l'engagement de tous les citoyens dans le progrès et le développement de leur société. Les phénomènes ac-

tuels de la jeunesse se manifestent au Québec de la même façon que dans les autres sociétés modernes. Et pour peu que l'on s'éloigne de certaines appa-

rences, toujours trompeuses, on se rend très vite compte que l'exigence fondamentale de la jeunesse est celle de voir la société se construire autour des

grandes valeurs humanistes, c'est-à-dire que les jeunes recherchent avant tout, les voies qui nous permettront de faire en sorte que les structures

politiques, économiques et sociales se mettent au service de l'homme. Et c'est un message que nous avons le devoir d'écouter.

Hommages et félicitations!

ROBERT CARON
Président

J. MAURICE BUTEAU
Conseiller Technique



VIC METAL CORPORATION

MANUFACTURIERS DE REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES
INDUSTRIELS ET AGRICOLES

VICTORIAVILLE - QUEBEC - MONTREAL - TORONTO - MONCTON

DENIS BOULANGER
Vice-Président

J. NOEL PROVENCHER
Gérant Général



Le 8 juin 1970-. Entente fédérale provinciale sur les "zones spéciales".



Lac à l'Epaule, septembre 1970-. L'endroit où se prennent très souvent d'importantes décisions.



St-Jérôme, 25 septembre 1970-. Le Premier Ministre Robert Bourassa assiste à l'inauguration du Parc Industriel. On le

voit accompagné du député de Terrebonne M. Denis Hardy. Soulignons ici, que M. Hardy est l'époux de Louise Caron de Nicolet.



Londres-. Le Premier ministre M. Heath reçoit M. Bourassa, en avril 1971.



Le Premier Ministre souligne les 81 ans du Très

Honorable Louis St-Laurent, le 20 octobre 1971.

Hommages et félicitations!

D'UN AMI



Rome, avril 1971-. A l'occasion d'une tournée en Europe, le Premier Ministre rencontre le Pape Paul VI.



Paris, Visite des Champs Elysées.



New-York-. Le Premier Ministre visite l'exposition des produits du Québec à New-York.



Elysée, 19 avril 1971-. Le Président Pompidou reçoit dans ses appartements le Premier Ministre du Québec.

Nos plus sincères félicitations à ces hommes, travaillant pour le bien de la société

TURENNE ET POLIQUIN

GENTILLY

CTE NICOLET

Contracteur en excavation et amélioration de ferme

Tél.: 298-2055 298-2977



En 1972, Le Maire Lindsay de New-York accueille le Monsieur Bourassa



Septembre 1972- Le Premier Ministre Robert Bourassa participe à la fête du Mérite Agricole.



Cap aux Meules.- Le Premier Ministre inaugure en juillet 1971, le réseau téléphonique des Iles-de-la-

Madeleine. On le voit ici accompagné du président de la compagnie Télébec Ltée J.P. Gagnon.



Allemagne.- Le Ministre de l'Intérieur (finance) Geuscher reçoit le Pre-

mier Ministre du Québec, le 15 avril 1971.

NOS HOMMAGES AU PREMIER MINISTRE BOURASSA ET AU DEPUTE BENJAMIN FAUCHER

LE CONSEIL DE COMTE

M. ROLAND LAFOND, Maire
St-Pierre les Becquets (Paroisse)
M. TELESOPHORE SOUCY, Maire
Manseau (Village)
M. ROLAND ROUSSEAU, Maire
Ste-Monique (Paroisse)
M. HENRI BARON, Maire
Ste-Marie de Blandford (Village)
M. PHILIPPE LEBLANC, Maire
St-Léonard (Paroisse)
M. AIME TOUSIGNANT, Maire
Ste-Cécile (Paroisse)
M. VITAL LARIVÉE, Maire
St-Samuel d'Horton (Paroisse)
M. EPHREM CHABOT, Maire
Grand St-Esprit (Nicolet)

M. GERARD BERGERON, Maire
St-Célestin (Paroisse)
M. OVILA DUVAL, Préfet
St-Jean-Baptiste (Nicolet)
M. YVON LEPAGE, Maire
Ste-Marie de Blandford (Paroisse)
M. ROCH DESHAIES, Maire
Aston Jonction (Village)
M. HENRI MORISSETTE, Maire
Ste-Sophie de Lévrard, (Paroisse)
M. GERARD BEAUCHEMIN, Maire
Ste-Perpétue (Paroisse)
M. LUC DUBUC, Maire
Nicolet-Sud

M. ANDRE DESHAIES, Maire
St-Sylvestre (Paroisse)
M. GERARD DEMERS, Maire
St-Pierre les Becquets (Village)
M. ROGER LACOURSE, Maire
St-Wenceslas (Village)
M. GAETAN YELLE, Maire
Ste-Eulalie (Paroisse)
M. CHARLES LAFOND, Maire
Village D'Annville (St-Célestin)
M. CONRAD PRINCE, Maire
St-Wenceslas (Paroisse)
M. PHILIPPE CHARETTE, Maire
Lemieux (Paroisse)

M. PAUL DIONNE, Maire
St-Joseph de Blandford (Paroisse)
M. EPHREM PINARD, Maire
Ste-Monique (Village)
M. CLEMENT FAUCHER, Maire
St-Sylvestre (Village)
M. WELLIE MARTEL, Maire
St-Raphael (Paroisse)
M. ANATOLE HEBERT, Maire
St-Léonard (Village)
M. LEODORE JUTRAS, Maire
Ste-Brigitte des Saults (Paroisse)
ME. ANDRE VILLENEUVE, s-tr.
Gentilly

Nous tenons à offrir nos hommages au Premier Ministre Bourassa et à son député Benjamin Faucher.



H
HENRI

Tél.: (819) 293-5881

Vallières INC.



Louis-Philippe Lacroix
DÉPUTÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
ET WHIP EN CHEF

Je me joins au whip en chef du parti libéral M. Louis - Philippe Lacroix pour offrir à notre chef Robert Bourassa nos respectueux hommages.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous souhaitons à son représentant le Dr Benjamin Faucher, député du comté de Yamaska nos meilleurs vœux de succès.

Travailleur acharné, le député Faucher a toujours travaillé dans l'intérêt de la population du comté Ni-

colet-Yamaska.

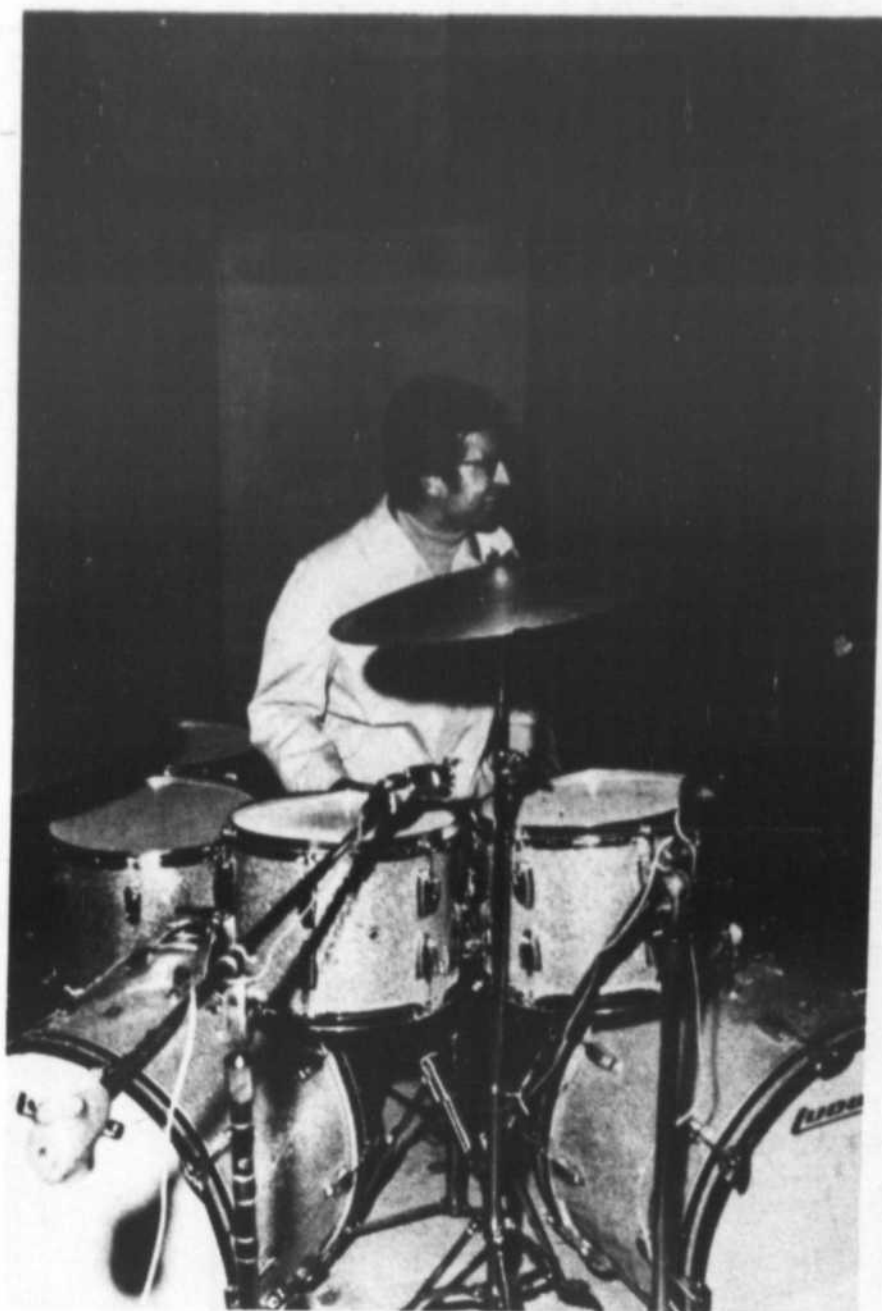
Déjà, il a réalisé de nombreux projets. Fidèle au parti, assidu aux débats de l'Assemblée Nationale et participant activement sur plusieurs commissions, le député Faucher est un de ceux qui mérite toute notre admiration.

Lecteurs du Courrier-Sud, unissons-nous pour former un QUEBEC FORT!

Germain Hébert



GERMAIN HÉBERT
Secrétaire particulier
du Whip en Chef du Gouvernement



Ste-Agathe des Monts - En 1971, le Premier Ministre démontre ses talents de musicien



Ste-Agathe, le 20 août 1972
Lorsqu'on est Premier Ministre, il faut faire plaisir à tous.



Robert Bourassa au Théâtre des Variétés.



1972-. Le père et le fils.
François est très heureux de sortir avec son père et de manger un bon "Hot Dog".

Nos hommages à ces valeureux travailleurs!



J. DEMERS INC.

GENTILLY



Conférence fédérale provinciale. A gauche du Premier Ministre, on aperçoit le député de Richelieu M. Florian Côté.



Québec le 16 août 1972- Le Premier Ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a reçu aujourd'hui les responsables de la course d'automobiles Grand Prix Molson à son bureau

de Québec. Sur cette photo on voit MM. Del Dugré agent Molson à Trois-Rivières, Gilles Beaudoin, maire de Trois-Rivières, Yvon Simard, président du Grand Prix Molson, et Guy

Bacon, député libéral de Trois-Rivières à l'Assemblée nationale, remettant au Premier Ministre un coupe-vent à l'effigie du Grand Prix Molson.

Grand Théâtre du Québec- M. Normand Bolduc de Nicolet, cause avec M. et Mme Bourassa.



Le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a autographié à son bureau de la Vieille Capitale, l'une des oeuvres

de Mme Rose-Aimée Provencher-Rheault de Nicolet, en présence de M. Benjamin Faucher, député libéral de Yamaska.

Novembre 1972-. Congrès libéral au Reine Elizabeth.



Nous tenons à offrir nos hommages au Premier Ministre Bourassa et à son député Benjamin Faucher.

D'UN AMI



Il m'est agréable de saluer toute la population de la région du Coeur du Québec, et particulièrement les citoyens du comté de Nicolet- Yamaska.

Mon collègue, Benjamin Faucher, accomplit avec combien d'efficacité son travail de député à l'Assemblée Nationale, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour lui témoigner votre reconnaissance et l'assurer de mon entière confiance et collaboration.

Le Québec connaît actuellement un essor économique exceptionnel et un progrès social remarquable. Si vous êtes d'accord, nous continuerons ensemble de faire progresser le Québec et votre région pour le plus grand avantage de tous les Québécois.

Robert Bourassa

QUI EST LE DEPUTE

BENJAMIN FAUCHER ?

NE: à St-Elphège, comté de Yamaska, le 11 avril 1915

PERE: Urbain Faucher, cultivateur.

MERE: Olive Côté, institutrice

ETUDES:

Etude élémentaire - Ecole St-Elphège sous la direction d'institutrices laïques jusqu'en 3ème année

Par la suite, sous la direction des Soeurs de l'Assomption, années 3, 4 et 5 où je terminai mon élémentaire en 1930

En 1930, j'ai fait trois mois de noviciat comme frère convers chez les Pères Montfortains à Nicolet.

Au début de décembre 1930, j'entrai au Séminaire de Nicolet pour poursuivre mon cours classique au complet et j'ai obtenu mon B.A.

A l'automne 1938, j'entrai au Grand Séminaire de Mont-Laurier pour 10 jours. Dans ce temps-là, le pape obligeait tous les ecclésiastiques à aller dans les Grands Séminaires indépendants. Pour me soumettre à cette directive j'ai décidé d'adhérer au diocèse de Nicolet.

De septembre 1938 à mars 1939, je poursuivis donc au Grand Séminaire de Québec le cours de pré-théologie (morale métaphysique, sciences sociales, pastorales, etc...)

A l'automne 1939, je

commençai mes études de médecine vétérinaire à l'Institut agricole d'Oka (affilié à l'Université de Montréal) et en 1943 j'obtins mon baccalauréat et doctorat en médecine vétérinaire.

TRAVAIL

En août 1943 je fus employé par le ministère de la Santé, à titre d'inspecteur sanitaire, rattaché à l'Unité sanitaire du comté de Yamaska. Par ordre des autorités du ministère de l'Agriculture, comme tous les médecins vétérinaires travaillant à titre d'inspecteur sanitaire au ministère de la Santé, je fus transféré audit ministère de l'Agriculture. Donc de 1943 à 1970, je fus fonctionnaire.

ETUDES ET TRAVAIL

En décembre 1955 et en janvier, février et mars 1956 j'ai suivi, à l'Université de Montréal, le cours d'inspecteur en hygiène publique et j'ai obtenu mon certificat d'inspecteur en hygiène publique inspecteur sanitaire.

Du 29 août 1969 au 29 mars 1970 j'ai travaillé à temps partiel comme inspecteur au ministère de l'Agriculture.

Etant donné la pénurie de médecins vétérinaires praticiens, de 1945 à 1970 j'ai pratiqué la médecine vétérinaire tout en occupant la charge d'inspecteur sanitaire.

ACTIVITES SOCIALES

Je suis membre des Che-

valiers de Colomb depuis 1943. J'ai résidé à St-François-du-Lac de 1943 à 1957 et je fus président de la Caisse Populaire de cette paroisse de 1947 à 1950. De 1957 à date j'habite Pierreville.

Je fus échevin de la corporation municipale du village de Pierreville de 1964 à 1970.

En 1966 je me suis présenté comme candidat libéral dans le comté de Yamaska et je fus défait par 277 voix.

En 1970 je me suis présenté à nouveau pour être élu cette fois avec 487 voix de majorité.

Depuis ce temps je m'occupe uniquement de politique (travail qui me plaît énormément)

Je me suis toujours appliqué à être présent en Chambre, mon record est de 100%.

Je considère que j'ai beaucoup à apprendre et que le travail de député est la plus belle expérience qu'un homme peut acquérir dans la vie.

ETAT CIVIL

En 1946 j'ai épousé Mlle Gilberte Boisvert, institutrice, fille de Oscar Boisvert, ouvrier de St-Elphège, et de Joséphine Turcotte, laquelle était également institutrice.

Mon épouse est la cousine germaine de Maurice Boisvert, ex-député libéral au fédéral pour le comté de Nicolet-Yamaska.



J'ai quatre enfants, deux filles et deux garçons.

Camille, 24 ans, avocate. Mariée le 30 juin 1973 à M. Luc Gagnon.

Andrée, 22 ans, psy-

chologue. Elle a obtenu sa maîtrise en 1973 et doit poursuivre ses études cet automne pour l'obtention de son doctorat à l'Université de Montréal.

Gilles, 17 ans, étudiant

en 12ème année cet automne avec option musique à l'Ecole Joseph-François-Perreault, à Québec.

Raymond, 12 ans, étudiant en 9ème année à l'automne à l'école St-Bernard à Drummondville

Nos hommages au Premier Ministre Bourassa et à son député Faucher.

D'UN AMI

\$4,410,912.68 DANS LE COMTE DE YAMASKA EN 3 ANS POUR LA VOIRIE ET LES TRAVAUX PUBLICS

Le Dr Benjamin Faucher, député libéral du comté de Yamaska à l'Assemblée Nationale tient, après l'année 1972 terminée, à faire la synthèse des travaux de voirie exécutés dans son comté depuis 1970 ainsi que des subventions accordées pour certains travaux dans les municipalités.

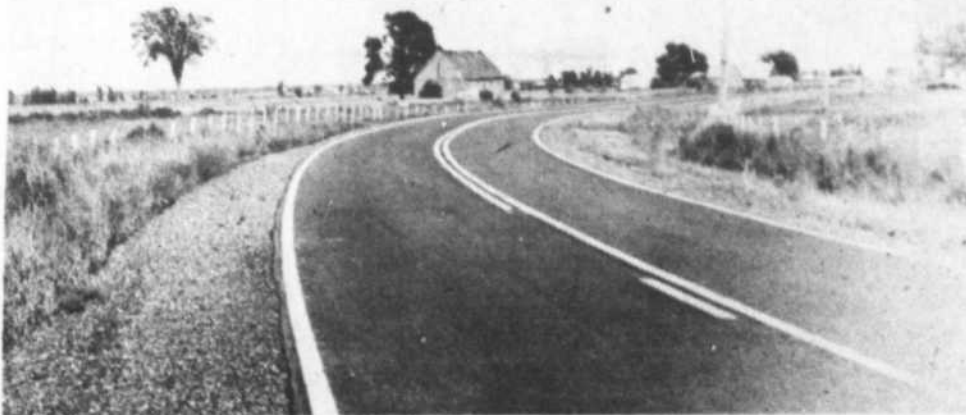
Voici donc les projets réalisés, les sommes dépensées dans chacune des quinze paroisses du comté de Yamaska depuis l'année 1970 relativement aux travaux de voirie et aux travaux publics.

ST-JOACHIM:

1971: Une somme de \$25,000.00 a été employée pour un revêtement d'asphalte sur la route 255, partie de ST-Joachim.

1972: \$2,000.00 ont été accordés pour aider à l'entretien des chemins non municipalisés dans le rang bord de l'eau, et ce, faisant suite à un chemin construit à un coût de \$20,000.00 en 1970.

La route Bennett et une section du village vers le rang St-Michel ont été asphaltés au coût de \$30,000.00. Cette route relie le village de St-Joachim à la route 255 ou rang 5, conduisant à la Transcanadienne.



ST-ZEPHIRIN:

1970: Le village a été asphalté au coût de \$24,900.00.

1971: \$5,000.00 furent accordés pour l'asphaltage de la rue de l'école et au-delà de \$30,000.00 pour la construction de la route de l'Eglise.

Un autre \$25,000.00 a été accordé pour une couche d'usure "asphalte" sur la route 255, partie St-Zéphirin.

1972: La route Biron, la route Cloutier et le rang St-Alexandre ont été asphaltés sur une longueur de 2.64 milles au coût de \$56,438.65.

Un montant de \$5,000.00 fut également octroyé pour la route Laval Turcotte.

LA VISITATION:

1970: \$5,350.00 furent employés pour le terrassement et le gravelage de la route Jutras.



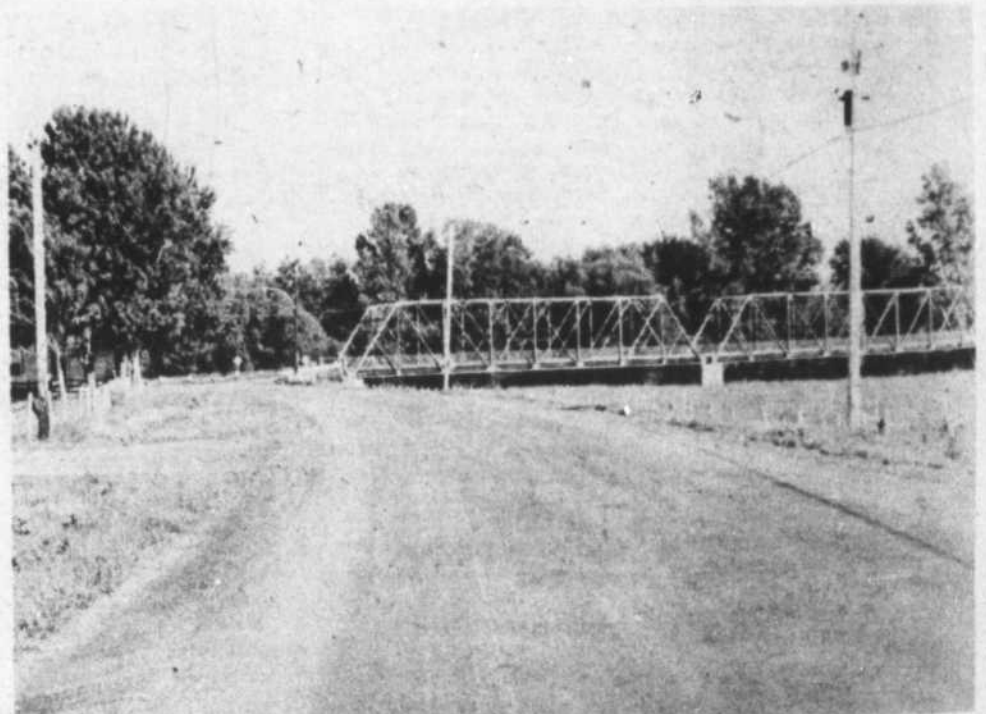
1971: Une section de la route 255, partie de La Visitation, a reçu une couche d'usure. Coût: \$25,000.00

1972: Différents rangs furent recouverts avec du concassé, soient: le rang Chatillon, le rang St-Pierre et la route de Ste-Monique. Ces travaux ont été accomplis avec participation municipale et la participation du Ministère de la Voirie, et ce, au coût de \$23,000.

BAIEVILLE

1970: Le gouvernement a participé pour \$28,000.00 avec la municipalité soit: \$17,000.00 pour les égouts pluviaux et \$11,000.00 pour les trottoirs.

\$41,679.95 ont été accordés à la municipalité de St-Antoine pour le chemin du Haut Pays Brulé. De même, un \$5,000.00 a été accordé aux municipalités de St-Antoine et de St-Joseph pour les chemins à l'entretien des municipalités.



Nos hommages à l'homme qui est à la disposition de tous sans distinction.

ASSOCIATION LIBERALE

DU COMTE NICOLET - YAMASKA

Louise Bolduc, présidente

1971- 72: Le projet de contournement du village a été mis en branle et ce projet implique les trois municipalités soient: St- Antoine de La Baie du Febvre, Baieville et St-Joseph de la Baie. Ces travaux sont de l'ordre de \$469,729.53, n'incluant pas le \$60,000.00 prévu pour l'asphalte. C'est un projet Fédéral-Provincial. Le fédéral prête au Québec l'argent à des taux réduits et paie les 3/4 du coût de la main-d'œuvre. Ces chiffres ne comprennent pas non plus les montants versés pour l'expropriation soit quelque cent mille dollars.

Des travaux d'aqueduc et de voirie sont prévus pour 1973- 74 dans la municipalité de St- Antoine.

NOTRE-DAME DE PIERREVILLE:

1970: \$22,695.97 ont été dépensés pour le terrassement et le gravelage du chemin Chenal Tardif.

1971: Un montant de \$48,691.08 a servi à des travaux pour le chemin du Petit Bois.

1972: Une somme de \$72,079.95 a été utilisée pour l'asphaltage de 3.1 milles du chemin du Petit Bois.

\$68,000.00 ont été accordés en subvention pour la construction d'égouts et d'aqueduc. Un ajustement sera accordé sur ce montant pour balancer avec le coût de la construction qui a dépassé le montant prévu. Des montants non encore établis seront accordés pour la réfection des rues.



PIERREVILLE:

1970- 71: \$ 25,600.00 ont été accordés pour le terrassement et le gravelage du rang St-Jacques et \$15,200. pour l'asphaltage du même rang.

\$35,590.00 ont été dépensés pour le rang du Petit Bois et \$14,730.00 pour le terrassement et le gravelage du rang St-Louis. \$25,000.00 pour l'asphalte de la route du rang St-Jacques.

1972: \$15,000.00 ont été dépensés pour le Chemin du Petit Bois. \$7,000.00 ont servi au terrassement, au gravelage et à l'asphaltage de la rue Rousseau, sortie sur la route 3. \$6,000.00 ont été accordés pour l'entretien des rues de la ville.

1970- 71: Le terrassement et le gravelage de l'intersection de la route 3 et du chemin d'Odanak a été fait au coût de \$5,150.00 plus \$3,700.00 pour l'asphaltage. \$4,000.00 ont été utilisés pour un revêtement bitumineux sur le pont Laperrière. La municipalité a de plus, bénéficié de subventions telles que: \$6,500.00 pour les égouts pluviaux (route 3 et rue Georges), \$15,000.00 pour l'entretien de toutes les rues appartenant à la ville.

ST FRANCOIS DU LAC:

1971: \$2,000.00 ont servi au terrassement et au gravelage du rang St-Jean Baptiste. \$29,550.00 ont été dépensés pour des chargements de concassé sur la route du rang St-Jean-Baptiste vers St-Gérard et sur la route du rang Bas Maska vers St-Gérard.

1972: \$7,000.00 ont été accordés en subvention pour la construction d'une chaussée sur le rang Chenal Tardif. \$52,000.00 ont été utilisés pour le terrassement et le gravelage du rang Bas Maska.

Le village de St- François a également reçu plusieurs subventions pour les travaux publics, ainsi:\$8,000.00



ont été accordés pour la répartition des rues appartenant à la municipalité du village, \$500,000 (\$50,000 par année pendant 10 ans) pour construction d'aqueduc et égouts. Enfin \$224,150.00 ont été accordés conjointement avec le gouvernement fédéral (approbation d'un prêt pour un Centre d'Habitation pour personnes retraitées, 22 logements).

ST ELPHEGE:

1971: \$78,000 (\$7,800 par année pendant 10 ans ont été octroyés en subvention pour la construction d'un aqueduc. \$50,000.00 ont servi pour l'asphaltage du rang St-Jacques et de la route de la Ligne.

1972: Un autre \$5,000.00 a été accordé pour le terrassement du rang Pee-Wee.

ST PIE DE GUIRE:

1970- 71: Le terrassement et le gravelage du rang St-Henri, direction nord, a été fait au coût de \$11,000.00 et \$28,000.00 ont servi au terrassement et au gravelage du rang 10 vers le sud-est.

1972: Le pont, le terrassement et le gravelage du chemin du Bord de l'eau ont été faits pour la somme de \$100,000.00. Une subvention de \$12,000.00 a été accordée, soit: \$10,000.00 pour le terrassement et le gravelage du rang Charles et \$2,000.00 pour la réparation des chemins non reçus.

De plus, la municipalité a reçu \$6,000.00 de subvention pour la municipalisation de l'aqueduc.

ST-BONAVENTURE:

1970- 71: \$26,308.89 ont été octroyés pour la route du 2 et au 10 de St- Pie, \$50,000.00 pour le chemin du 3e et 4e rang et la route St- Michel, \$45,230.00 pour le pont sur le 5e rang, \$23,000.00 pour le terrassement et le gravelage du rang 5.

1972: Un rechargement de concassé a été étalé sur les rangs 6, 5 et 2 et sur les routes du 5 au 4, du 4 au 2 et du 2 au 6 de St- Pie de Guire pour un total de 9.4 milles au coût de \$36,112.00 \$3,000.00 ont été accordés en subvention pour les chemins à l'entretien de la municipalité. Une couche d'usure "asphalte" a été posée sur le rang 4 au coût de \$15,000.00.

ST-GUILLAUME:

1970- 71: \$6,000.00 ont été accordés en subvention pour les rues du village et \$4,000.00 pour les chemins à l'entretien de la municipalité. \$56,800.00 ont été utilisés pour le terrassement et le gravelage du chemin St-Placide et Lachapelle, \$18,000.00 pour l'asphaltage de ces mêmes rangs, \$9,935.68 pour le revêtement bitumineux du rang St-Prime.



1972: \$8,000.00 ont été accordés en subvention pour l'entretien des rues du village et \$6,000.00 encore en subvention pour l'entretien des chemins à la charge de la municipalité de campagne. Un rechargement en concassé a été étalé sur le rang 6 et sur la route du 6 et la partie du ruisseau- sud au coût de \$15,360.00. L'expropriation a été faite dans le rang St- Prime ainsi que le creusement du cours d'eau.

ST- MARCEL:

1970- 71: \$95,360.00 ont été dépensés pour le terrassement et le gravelage du chemin du bord de l'eau, \$146,213.45 pour le chemin du pont neuf vers le village et \$19,630.00 pour le pont Métivier.

1972: \$100,000.00 ont utilisés pour le chemin du village vers le pont neuf, pour le terrassement et le gravelage ainsi que pour des travaux d'égouttement du chemin dans le village. De plus, \$3,000.00 ont été accordés en subvention pour les chemins à l'entretien de la municipalité. Le rang 2 (haut) a été revêtu d'un rechargement de concassé.

ST- DAVID:

1970- 71: Le terrassement et le gravelage du chemin du 2e rang a été fait au coût de \$46,700.00 Des réfections diverses sur la route 22 ont été complétées au coût de \$15,340.00. Le terrassement et le gravelage du chemin du 2e rang vers St- Guillaume a été fait au montant de \$9,011.75. \$32,863.40 ont été accordés pour le chemin du 4e et du 5e rang, \$40,000.00 pour le chemin du 13e rang, \$35,000.00 pour le chemin du Domaine et Ste- Rosalie (côte du village) et \$3,500.00 pour un rechargement de concassé sur le chemin St- Patrice.

1972: \$347,868.70 ont été octroyés pour la construction du nouveau pont sur la rivière David (projet fédéral-provincial) \$73,753.50 pour la construction des approches du nouveau pont. Enfin, la municipalité a reçu en subvention \$4,000.00 pour l'entretien des chemins à la charge de la municipalité.



YAMASKA-EST:

1970- 71: Le terrassement et le gravelage du chemin du bord de l'eau ont été faits au coût de \$55,080.00. \$85,460.00 ont été dépensés pour le pont sur la rivière Ste- Catherine et \$77,000.00 pour les approches du même pont. Coût des expropriations: \$137,210.00. L'aqueduc a été construit dans Yamaska- Est au complet. Pour cet aqueduc la municipalité a reçu \$196,000.00 de subvention (\$19,600.00 par année pendant 10 ans).

1972: L'asphaltage du rang Grand Chenal a été complété au coût de \$24,000.00. \$5,000.00 ont été versés en subvention pour les chemins à l'entretien de la municipalité de campagne. De plus, \$3,000.00 ont été accordés à la municipalité du village en subvention pour l'entretien des rues du village.

ST-GERARD:

1970- 71: \$20,000.00 ont été dépensés pour le rang St-Antoine "Bas". \$138,000.00 furent accordés en subvention pour la construction de l'aqueduc, i.e., (\$13,800.00 par année pendant 10 ans).

1972: L'asphaltage de la route 22 a été fait au coût de \$32,940.28. \$1,500.00 ont été accordés pour les chemins à l'entretien de la municipalité.

Telles ont donc été les sommes consacrées à l'amélioration du comté de Yamaska au point de vue de la

La loyauté est une qualité essentielle à tout député digne de ce nom et M. Faucher la possède.

ASSOCIATION LIBERALE
DU COMTE NICOLET-YAMASKA

voirie et des travaux publics. Ces sommes donnent un grand total de \$4,410,912.68 soit \$464.89 par électeur (le comté de Yamaska comptait 9,488 électeurs en 1970). Il faut de plus tenir compte du fait que ces montants ne comprennent pas le creusage des cours d'eau, ni un grand nombre d'expropriations non plus que les dépenses ordinaires d'entretien de la voirie.

Aun autre niveau, il faut mentionner que \$13,000.00 ont été répartis entre les différentes municipalités du comté à titre de subventions aux loisirs.

Le Dr Faucher tient à souligner que malgré tout le travail accompli, il est très conscient du travail qui reste à faire et qu'il sait que toutes les demandes présentées pour l'amélioration des chemins ou des services publics sont légitimes. Son désir est de planifier le travail de façon à être utile au plus grand nombre de gens possible tout en respectant l'intérêt commun. Il espère faire bénéficier le comté de Yamaska en 1973-74 d'améliorations très appréciables dans différents domaines.

Le Dr Faucher tient de plus à faire remarquer qu'un centre d'information gouvernementale a été établi à Nicolet. La population du comté peut avoir une réponse à ses questions concernant chaque ministère.

L'adresse est la suivante:
Communication-Québec,
460, Boulevard Louis Fréchette,
Nicolet, (819) 293-2161.

DEJEUNER CAUSERIE LIBERAL A YAMASKA



M. Faucher s'adresse à ses amis libéraux.



M. Maurice Lavallée, M. Hubert Vincent, le député de Trois-Rivières, M. Guy Bacon et le député de Yamaska, M. Benjamin Faucher.



Dans l'ordre habituel: M. Clovis Gouin, Baieville, M. Laurent Lemire, Baieville, M. Réjean Nault, M. Gérard Lemire, Baieville, M. Pierrot Camiré, Baieville, M. Benjamin Faucher et le député M. Baieville, M. le député Benjamin Faucher et M. le député de Richelieu Florian Côté (de dos).



Mme Benoit Doyon, secrétaire de l'association provisoire et Mme Marcel Veilleux, St-Elphège.

M. Camille Bibeau, M. Denis Cournoyer, Yamaska-Est et M. Welly Bergeron.



Mesdames Ludger Fleurent, Benjamin Faucher, Florian côté et Maurice Lavallée.



M. Philippe Gagné de Nicolet et M. Raymond Trempe de Sorel.



Hommages et félicitations!

LA CORPORATION DE LA PAROISSE ST-JEAN-BAPTISTE DE NICOLET

Ovila Duval, Maire
Paul Hubert, Pro-maire
Léo-Paul Smith, Conseiller

Gérard Beauchemin, Conseiller
Gérard Rousseau, Conseiller
Georges Dumoulin, Conseiller

Marcel Duval, Conseiller
Hermann Beauchemin, Secrétaire-trésorier
Ludgarde Lemire, Secrétaire



M. Maurice Lavallée, M. Rolland Bolduc, M. Hubert Vincent et M. Normand Bolduc.



M. Louismas Desrosiers organisateur St - David et M. Paul-André Brouillard organisateur Yamaska-Est



De gauche à droite: M. René Léveillé, M. Louis-Aimé Joyal et M. Clément Cartier.



Le député M. Benjamin Faucher et M. Rosaire Corriveau.



Dans l'ordre habituel: M. Louis-Aimé Joyal, Mme Louis-Aimé Joyal, M. Jean-Paul Chamberland, M. Paul-André Joyal, Mme Paul-André Joyal, Mme Jean-Paul Chamberland, M. Ubaldo Blanchard M. Henri Gagné, Mme Henri Gagné.



Le chant "O Canada" entonné par Mme Faucher, de gauche à droite: M. Hubert Vincent, et Mme Roméo Descheneaux, organisatrice.



M. Louis Joyal et M. Hector Petit.



Mme Roméo Descheneaux, organisatrice et Mme Rita Dolan-Caron du Courrier-Sud.



Mme Laurent Nault, St-Marcel, M. Laurent Nault accompagnés du député de Trois-Rivières, M. Guy Bacon.

Je profite de l'occasion pour offrir mes hommages au député Benjamin Faucher

CENTRE D'ACHAT SENNEVILLE LIMITÉE

BILLY SENNEVILLE, prop.

LE PLUS GRAND CENTRE DE LA RIVE SUD

Super Marché — Lingerie générale — Chaussures — Ferronnerie — Articles de Sport

Baieville, Cté Yamaska, r.Q.

Code Régional : 514
Tél. : Bur. 783-6662



M. Welly Pélissier, M. Ephrem Thérault, et M. Paul Mondou.



Mme Roméo Descheneaux, organisatrice, M. Rolland Côté Mme Rolland Côté et M. André Lemire.



M. Donald Salvas, M. Rolland Blanchard et M. Raymond Trempe, Sorel.



Mme Marcel Trottier et M. Marcel Trottier discutent avec le député M. Benjamin Faucher.



M. Robert Chapdelaine, secrétaire du Ministre Claude Simard et le député de Trois-Rivières M. Guy Bacon.



M. Gédéon Turcotte recevant le Courrier-Sud des mains de Camille Faucher.

DEJEUNER LIBERAL ST-WENCESLAS



Le whip en chef du parti libéral M. Ls-Philippe Lacroix était le conférencier invité.



Mme Andrée Leblanc, félicite la présidente de l'Association libérale du comté Mme Louise Bolduc.



Mme Hubert Vincent remet une gerbe de fleurs à Mme Louis-Philippe Lacroix.

Hommages à ceux à qui les années de service n'auront pas réussi à rompre la constance et la tenacité.

BERNARD PROULX INC.

ENTREPRENEUR GENERAL

NICOLET

C.P. 371

293-5588
293-5115



M. Gaston Rheault, M. Rock Provencher et Julien Provencher de Nicolet.



Qu'il fait bon se rencontrer!

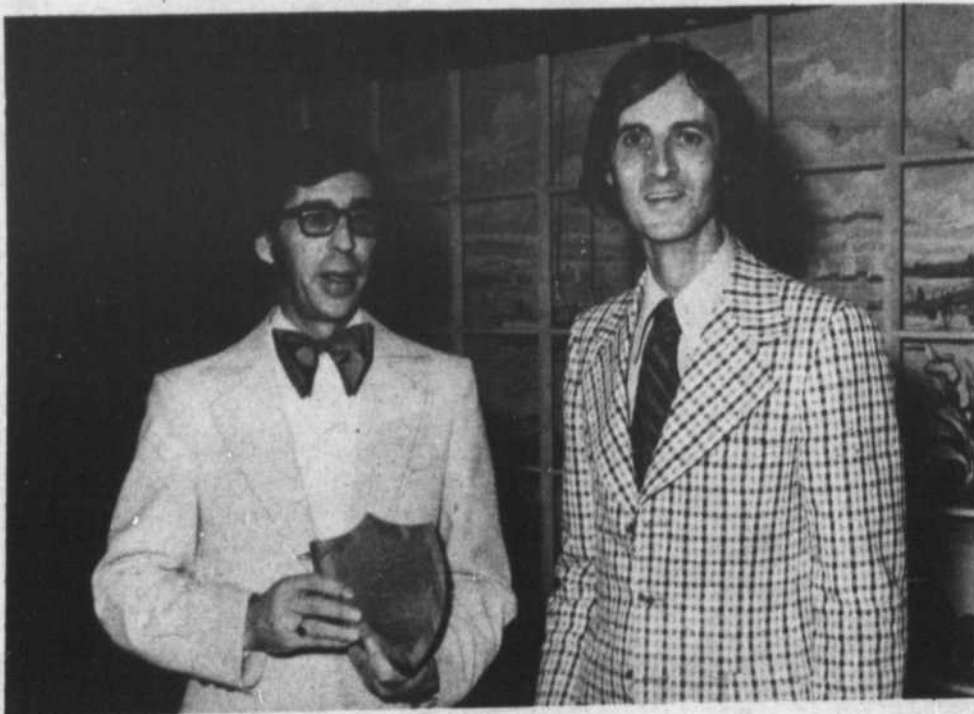


Le député du comté de Richelieu M. Florian Côté accompagné de son épouse, rencontrent le député Ls-Philippe Lacroix et M. Germain Hébert.

L'ingénieur Edouard Lair de Nicolet et M. Michel Biron.



Dans l'ordre habituel M. Paul-André Brouillard, M. Ls- Georges Jutras, M. Hubert Vincent.



M' Hubert Vincent reçoit du Notaire Laval Simard une plaque souvenir.



De gauche à droite: M. Germain Hébert, le député Ls-Philippe Lacroix, Mme Marcel Trottier, Mme André Hébert.



L'exécutif de l'Association libérale du comté accompagné des invités d'honneur. Les députés Faucher, Lacroix et Côté et le ministre Claude Simard.

MES HOMMAGES!

Jacques René de Cotret, c.a.

CENTRE COMMERCIAL
PLACE 21 MARS

NICOLET 293-5891



De gauche à droite: Romuald Côté, Ronaldo Faucher, Marc-Henri Faucher et Roméo Côté.

UN DEPUTE PRESENT PARTOUT



Le député de Yamaska lors de l'inauguration de la Caisse Populaire Courval de St-Zéphirin de Courval.



Le député Benjamin Faucher participe à la fête indienne annuelle à Odanak.



Le député Benjamin Faucher lors d'une réunion à la salle colombienne de Sorel, groupant les maires de Sorel et St-Joseph de Sorel, le député Florian Côté, le ministre du Tourisme Claude Simard et le ministre fédéral Jean Marchand.

Il me fait grand plaisir d'offrir au Premier ministre et à mon confrère Benjamin Faucher mes sincères félicitations et meilleurs vœux de succès.

GUY BACON

Député de Trois-Rivières

Bon succès au député Benjamin Faucher et au Premier Ministre Bourassa.

HOULE ASPHALTE

ROGER HOULE, prop.
Tél.: 223-2988

19240 Boul. Becancour

St-Grégoire

C'est avec plaisir que nous félicitons le député Benjamin Faucher pour le travail accompli dans sa région. Nos meilleurs vœux de succès au Premier Ministre Robert Bourassa et à M. Faucher.

**L'ASSOCIATION LIBERALE
PROVINCIALE**

du comté de Trois-Rivières

Pierre Laforte, prés.



Le ministre des Affaires Indiennes du Canada M. Jean Chrétien discute avec les députés Florian Côté et Benjamin Faucher.



Le député Faucher discute du mouvement coopératif.



Le député et Madame Faucher lors du gala des Débutantes de Pierreville

NOUS PROFITONS DE LA PUBLICATION DE CE CAHIER SPECIAL POUR OFFRIE AU PREMIER MINISTRE ROBERT BOURASSA ET A SON REPRESENTANT LE Dr. BENJAMIN FAUCHER, NOS MEILLEURS VOEUX DE SUCCES.

SAVOIE EXPRESS Inc.

R.P. 18732 V

ALAIN SAVOIE, président

MANSEAU

Hommages au Premier Ministre Robert Bourassa



ROUTE 34 GARAGE TEL. (819) 224-7549

LESSARD & FRERES ENRG.

Spécialités électroniques

"Tune-Up" de Moteurs, Electricité et Carburateur

Alignement et Balancement de Roues

Tournage de Tambours de Freins — Ajustement de Phares Avant

Service de route, de pneus et Mufflers (Silencieux)

Service de lavage au Savon

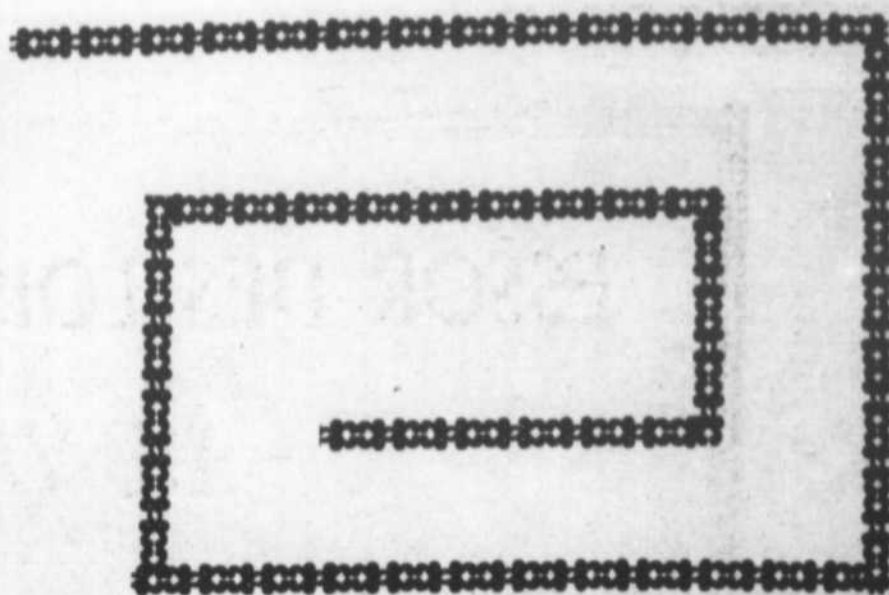


ST-WENCESLAS

RF Goodrich
Clé Nicolet



Monsieur Louis-Philippe Lacroix député des Îles de la Madeleine signe le livre d'or lors de l'inauguration de la polyvalente de St-Léonard. A sa suite, le député Benjamin Faucher.



Le député Faucher assiste à la bénédiction de la polyvalente de St-Léonard.

Mes meilleurs vœux de succès au Premier Ministre et au député Benjamin Faucher.



Le Premier Ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau s'entretient avec le député Benjamin Faucher.

LUC DUBUC

MAIRE

NICOLET-SUD

Nos hommages au Premier Ministre Robert Bourassa et à son représentant Benjamin Faucher.

**CHAMBRE DE COMMERCE
de Nicolet**

Hommages au Premier ministre Robert Bourassa et Benjamin Faucher pour le beau travail accompli.

LORENZO ST-ARNAUD

Encanteur licencié

Agent d'immeuble

St-Wenceslas



Nous offrons nos félicitations à ces hommes travaillant pour le bien de la société.

Bellechasse Transport Inc.

3600 Boul. Hamel

Tél.: 418-694-9011

Québec

ESSOR DES LOISIRS DANS LE COMTE DE YAMASKA



Le député Benjamin Faucher prenait part aux Régates annuelles de Nicolet.

Le Dr Benjamin Faucher, député du comté de Yamaska, est très conscient des besoins de la population au point de vue des loisirs. C'est pourquoi il travaille intensément à faire obtenir aux diverses municipalités de son comté des subventions afin de les aider à financer leurs loisirs.

Les années passées les municipalités du comté de Yamaska ont bénéficié d'un total de \$6,500.00 pour les loisirs. Cette année, grâce au travail de monsieur Faucher, cette somme a été portée à un grand total de \$10,000.00. Cette somme provient de ce qu'on appelle un budget hors-normes.

Cette somme est distribuée entre les municipalités considérant les besoins de chacune et la population concernée. Ainsi, cette année, les comités de loisirs ont pu bénéficier d'une augmentation de leur budget. Les municipali-

tés de St-Elphège, de St-Joachim, de La Visitation ont reçu les mêmes montants qu'elles avaient reçu les années précédentes mais, par contre, la municipalité de St-Zéphirin a reçu plus. Cette distribution a été faite dans le but de faire participer St-Elphège, St-Joachim et La-Visitation à un genre de fusion, au niveau des loisirs avec St-Zéphirin. Les trois paroisses qui ont reçu moins ont pu se joindre à St-Zéphirin pour former les différents clubs et pour l'utilisation des terrains.

Le Dr Faucher nous dit qu'un budget spécial est présentement à l'étude. Ce budget lui permettrait d'accorder encore un peu plus à chacune des municipalités du comté. Les loisirs prennent de plus en plus de place dans notre vie et le député de Yamaska voudrait qu'autant les jeunes que les vieux puissent avoir toutes les possibilités de profiter des activités de loisirs.



Le député Faucher salue la princesse indienne du Canada, Mlle Linda Oponehaca.



PLUSIEURS PROJETS EN PREPARATION ET EN VOIE DE REALISATION EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES PUBLICS DANS LE COMTE DE YAMASKA

Un centre d'habitation pour personnes retraitées construit avec la participation du gouvernement fédéral.

Travaux de réfection des égouts à St-François du Lac.



Le Dr Benjamin Faucher, député du comté de Yamaska, travaille avec les diverses municipalités impliquées à ce que les gens de son comté bénéficient de meilleurs services publics. Ainsi, plusieurs projets sont étudiés ou déjà mis en branle.

Par exemple, on travaille en ce moment à un projet qui fusionnerait au niveau du service d'eau (aqueduc) les municipalités de Baieville, St-Antoine-de-La-Baie, St-Joseph-de-La-Baie, Nicolet-Sud et LaVisitation. On prévoit de plus pour la municipalité de la Visitation la réfection des égouts.

D'autre part, une étude est en cours au Ministère de L'Environnement en ce qui a trait au service d'aqueduc des municipalités de Pierreville, village et campagne, St-François du Lac, village et campagne, Notre-Dame de Pierreville, village et campagne. Le rapport de cette étude doit être rendu public très bientôt.

Au niveau de la prévention des incendies, un autre grand projet est à l'étude. Ce projet impliquerait les municipalités de Pierreville, village et campagne, et Notre-Dame de-Pierreville, village et campagne.

Pour Pierreville, particulièrement, une corporation a été formée dans le but de construire des habitations à loyer modique. Les travaux devraient débuter bientôt.

Dans un autre ordre d'idées, le Dr Faucher est très intéressé par les activités de pêche sportive d'hiver qui se pratique à Notre-Dame-de-Pierreville et il nous dit que des projets sont à l'étude dans le but de promouvoir cette initiative soit par l'aide à l'hôtellerie ou autres. Et ce, en vue de rendre le commerce de la région encore plus florissant.

sant.

Actuellement, d'importants travaux se font.

Ainsi, la réfection des égouts, de St-François-du-Lac est commencée. Une partie de ces mêmes travaux de réfection est déjà complétée à St-Gérard-Magella et la partie qui reste à faire sera commencée très bientôt.

Enfin, le Dr Faucher nous dit que beaucoup d'autres grands projets sont à l'étude afin que toute la population du comté puisse bénéficier des mêmes avantages au niveau des services publics.

Nos hommages.

**CLUB NAUTIQUE
LA BATTURE**

JEAN CHEVALIER CARON,

NICOLET

Commodore

HOMMAGES AU PREMIER MINISTRE ROBERT BOURASSA

ET A SON REPRESENTANT LE Dr. BENJAMIN FAUCHER

VILLE DE DAVELUYVILLE

HERMANN FOURNIER, maire

LUCIEN CORMIER, pro-maire

ALEXANDRE BAZIN, échevin

PAUL-EMILE ALLARD, échevin

MARCEL BOULAY, échevin

HERVE BOURASSA, échevin

JEAN-GUY COTE, échevin

JEANNINE LAROCHELLE-PEPIN, séc-trés.

ROLE DES ASSOCIATIONS DE COMTE

«Le Parti libéral doit devenir l'instrument par excellence de la démocratie de masse, de la démocratie de participation au Québec. Le Parti libéral du Québec est le parti de ses membres; il est donc certainement un parti démocratique et cela depuis longtemps. Il faudra cependant le démocratiser davantage au cours des années 1970.

1. Les associations locales et régionales doivent être permanentes et continuellement actives.
2. Elles doivent réunir les opinions de leurs membres et les transmettre rapidement à qui de droit.
3. Elles doivent de plus animer les communautés locales, faire ressortir leurs problèmes, encourager les citoyens à soumettre leurs suggestions et faire les représentations nécessaires.»

La structure actuelle des associations de comté peut-elle leur nuire ou les aider à remplir les rôles de PARTICIPATION, d'ANIMATION et d'INFORMATION?

Les objectifs du Parti — et par conséquent ceux des associations — tels que définis à l'article 3 de la Constitution sont les suivants:

- a. Promouvoir le progrès politique, économique, social et culturel au Québec;
- b. Faire élire des candidats à des postes d'autorité politique;
- c. Conseiller, surveiller ou contester l'appareil gouvernemental de la société québécoise et faire adopter des politiques qui s'appliquent à cette société;
- d. Informer, consulter et faire participer ses membres à l'action politique et, par eux, les électeurs;

- e. Assurer l'élaboration, la diffusion et l'application du programme du Parti libéral du Québec.

«La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, elle est d'échapper aux idées anciennes.»

JOHN KEYNES.

«La revalorisation de la société québécoise repose sur l'orientation fondamentale qui lui sera donnée par ses dirigeants et sur leur capacité de susciter et d'encourager, dans toutes les couches de la société, des approches nouvelles, des solutions originales et des décisions rationnelles.»

ROBERT BOURASSA,
Montréal, 1^{er} décembre 1969.

C'EST AVEC GRAND PLAISIR, QUE NOUS OFFRONS

NOS MEILLEURS VOEUX DE SUCCÈS AU PREMIER

MINISTRE BOURASSA ET À SON DÉPUTÉ

LE Dr. BENJAMIN FAUCHER

Louise Sportwear Inc.

616, RUE MARTIN, NICOLET — TEL. : 293-5315

L'EXECUTIF DE L'ASSOCIATION LIBERALE DU COMTE DE NICOLET YAMASKA



L'exécutif de l'Association libérale du comté de Nicolet-Yamaska De gauche à droite, 1ère rangée: Mme Louise Bolduc, présidente, le député Benjamin Faucher, Mme André Leblanc vice-présidente; 2e rangée: Paul-André Brouillard, secrétaire - trésorier, Maurice Richard chef de secteur, Mme Germain Lubarro, représentante féminine pour le secteur No 2, M. Ls-George Jutras, représentant le secteur No 3, M. Hubert Vincent, chef de secteur No 1

Nous présentons nos humbles hommages au Premier Ministre Bourassa et à son député Benjamin Faucher.

- M. RAYMOND COTE, siège no. 1
- M. ARTHUR LANEUVILLE, siège no. 2
- M. MICHEL THERRIEN, siège no. 3
- M. GERARD BERGERON, siège no. 4
- M. BRUNO BELIVEAU, siège no. 5
- M. MAURICE RICHARD, siège no. 6

Ville de Bécancour

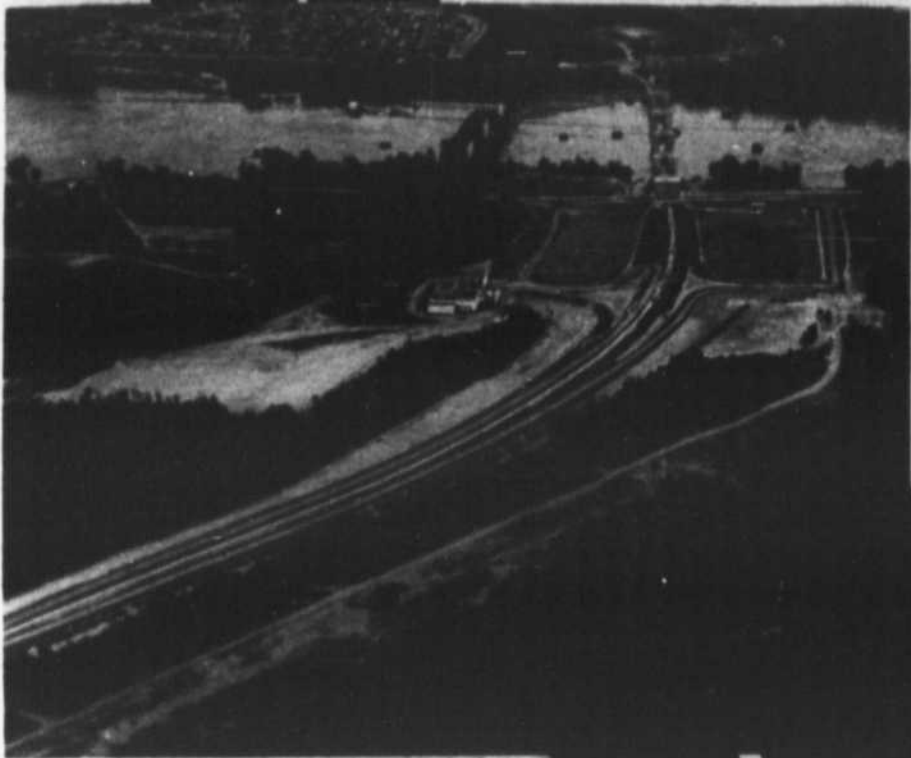
M. L. GASTON GAUDET, Maire



NOS HOMMAGES AU

PREMIER MINISTRE BOURASSA

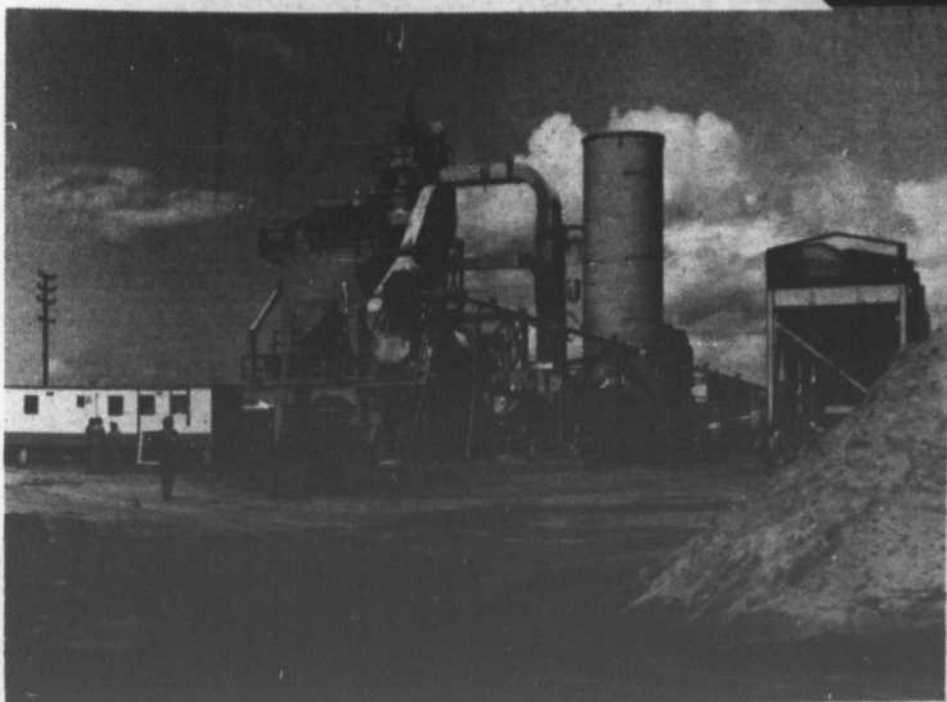
ET AU DEPUTE FAUCHER.



Un des projets réalisés à Trois-Rivières par Les Pavages Nicolet Inc.. Les approches du nouveau pont de Trois-Rivières du côté du Cap-de-la-Madeleine.

LES PAVAGES DE NICOLET INC.

ENTREPRENEURS GENERAUX
BECANCOUR, (SECTEUR ST-GREGOIRE),
CTE NICOLET, QUE / TEL: 223-2934
BERNARD LAFONTAINE
Directeur général



Le nouveau plan "Les pavages Nicolet Inc." situé à St-Grégoire dans le comté de Nicolet



Le Ministre Pinard prenait part à l'inauguration des travaux de l'autoroute 40. Les Pavages Nicolet Inc. exécuteront les travaux d'asphaltage à l'automne 73.



Nous apercevons le Ministre Gérald Harvey accompagné du Ministre Bernard Pinard et des députés Claude Lajoie et Guy Bacon de Trois-Rivières lors de l'inauguration de l'autoroute 40 en juin 1972.

AUTOROUTE 55

AUTOROUTE 40

PARC INDUSTRIEL BECANCOUR

AUTOROUTE 30

NICOLET

YAMASKA

TROIS-RIVIERES

ST-PIERRE LES BECOUETS

Membre
des
Hebdos

**Journal
courrier
sud**

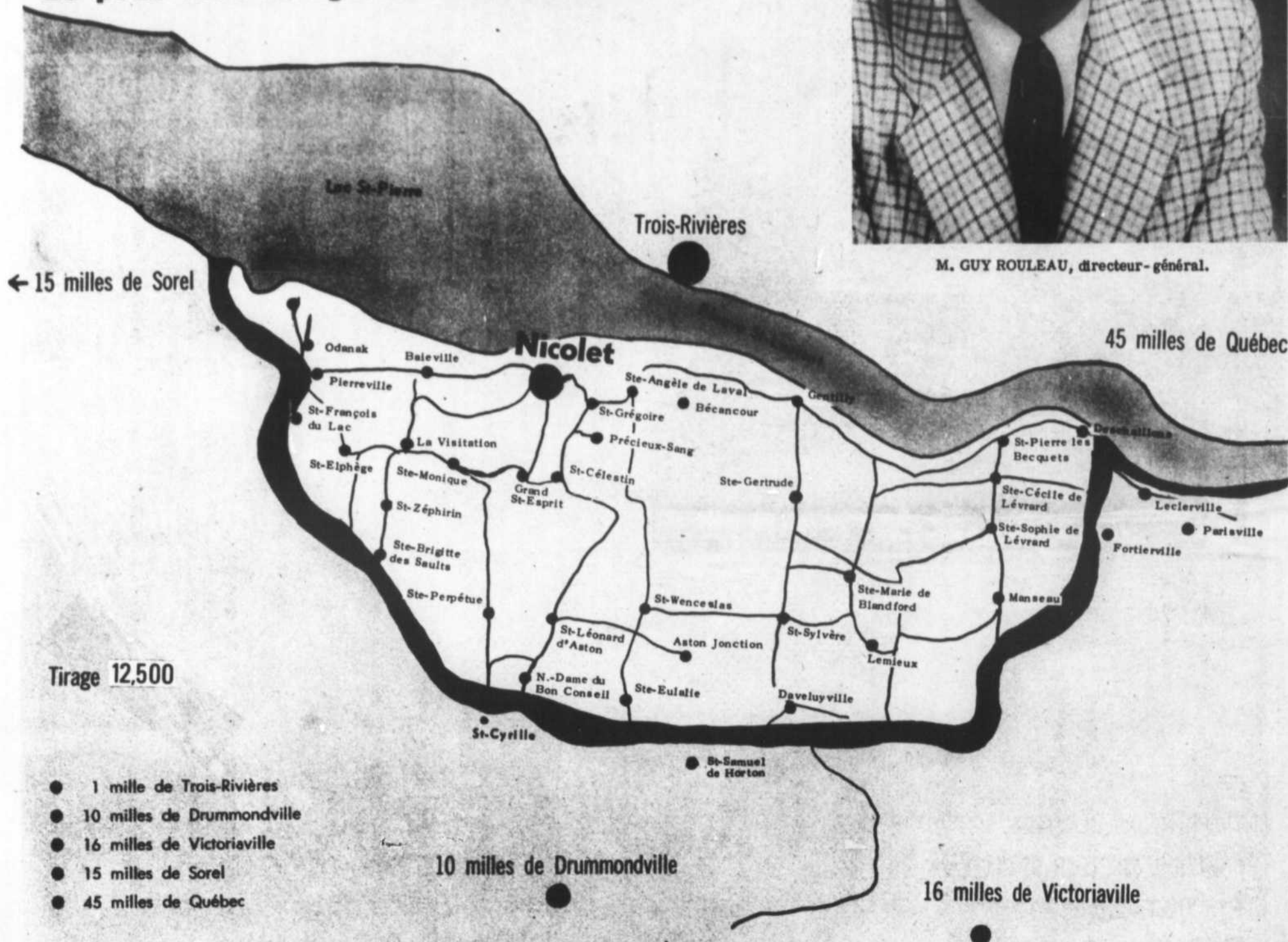
de langue française
du Canada

Hebdomadaire des comtés
(Nicolet-Yamaska)
partie Lotbinière - Arthabaska
Drummond.



M. GUY ROULEAU, directeur-général.

Le plus fort tirage de la Rive-Sud



Courrier-Sud: un journal distribué gratuitement.

RESPECTUEUX HOMMAGES

AU PREMIER MINISTRE ROBERT BOURASSA

ET A SON DEPUTE BENJAMIN FAUCHER



Il me fait plaisir de m'associer à tous ceux qui soulignent, aujourd'hui, d'une façon spéciale, le travail de Benjamin Faucher, votre député.

En tant que ministre de l'Éducation, il n'a jamais hésité à me faire part des besoins de son milieu, et ce qui m'a par dessus tout frappé chez lui, c'est sa manière d'intervenir, au bon moment, et d'une façon constructive.

François Cloutier,

Ministre de l'Éducation.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET SES INVESTISSEMENTS DANS LES RÉGIONS NICOLET ET YAMASKA.

REGIONALE PROVENCHER

Ecole	Ouverture	Capacité	Budget	Remarques
Saint-Léonard	Avril 72	1,200 élèves	\$3,336,000	Ecole secondaire
St-Pierre les Becquets	Septembre 74	700 élèves	\$2,122,000	La commission scolaire vient de recevoir l'autorisation du Ministre pour la signature du contrat et devrait commencer la construction incessamment
				Ecole secondaire

REGIONALE YAMASKA

Saint-Hyacinthe	Janvier 73	2,500 élèves	\$7,716,000	- Ecole secondaire
-----------------	------------	--------------	-------------	--------------------

Nous tenons à remercier M. Faucher du travail soutenu qu'il a accompli depuis qu'il est au service de la population

**MUNICIPALITE
STE-EULALIE**

GAETAN YELLE, MAIRE

J.A. SIMARD

Route Rurale No 4
Drummondville
Machinerie agricole

Transport Drummond Inc.
Route Rurale No 4
Drummondville

Sincères félicitations et Meilleurs Voeux de Succès!

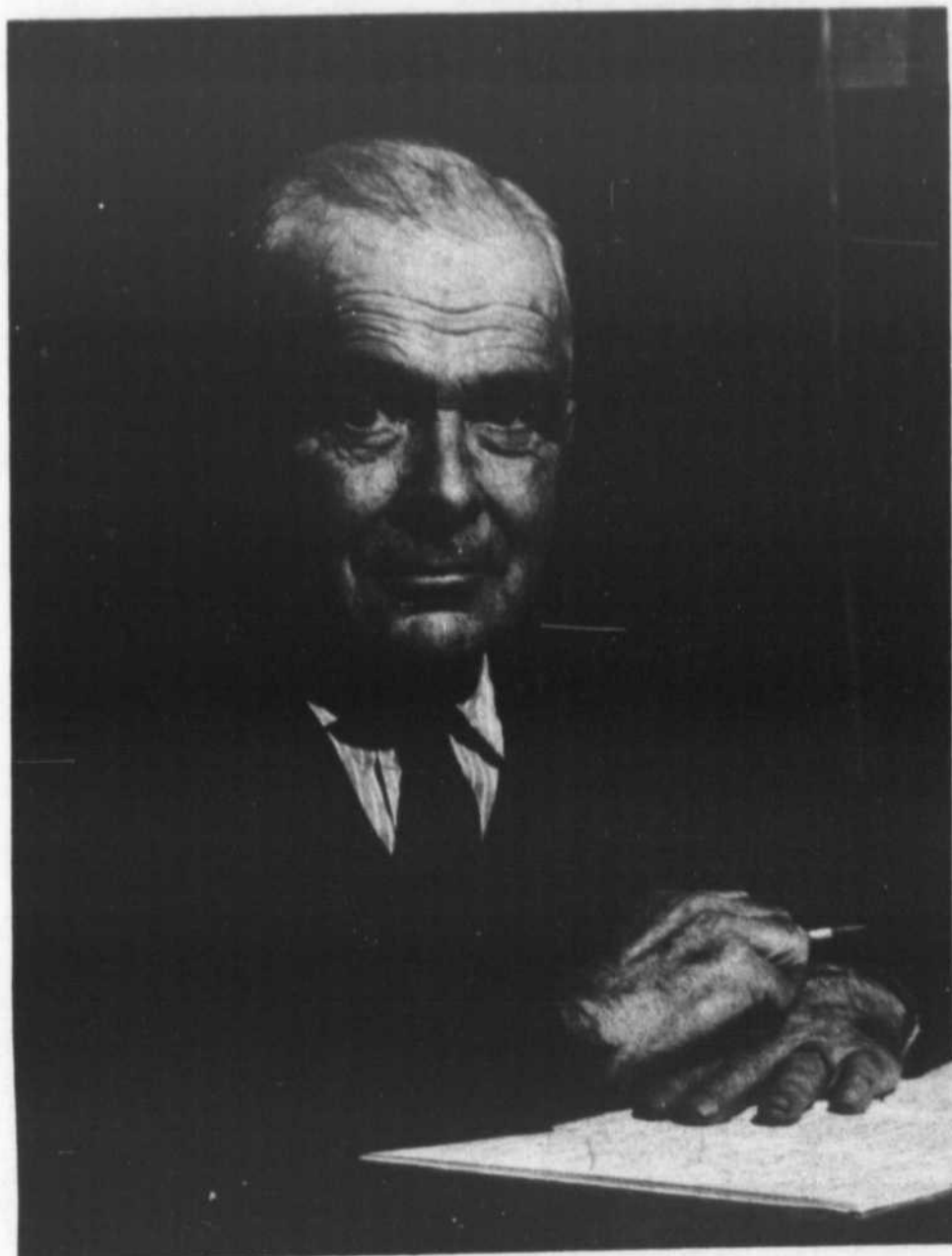


**AOCO
LIMITEE**

564, rue Martin

NICOLET, QUE. 819-293-2159

R. P. Lessard, Directeur de l'Usine



UBALD FOREST, président

HOMMAGE A

**ROBERT BOURASSA
ET A SON REPRESENTANT
BENJAMIN FAUCHER**

Gaston Forest, Gérant Général

Cyrille Forest, Gérant des ventes

Yvon Forest, Gérant succursale de

Trois-Rivières



Bureau chef à La Visitation.



Succursale à Trois-Rivières

**UBALD FOREST & FILS
LTÉE**

LIGNE COMPLÈTE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

TELEPHONES

TROIS-RIVIERES 374-6146
LA VISITATION 564-2104

SUCCURSALE TROIS-RIVIERES 374-6285

LA VISITATION
CTE YAMASKA



Me Jérôme Choquette, c.r.,
Ministre de la Justice du Québec.

En voici un pour qui la bonne entente est le seul
moyen logique pour parvenir à des fins politiques.



Hommages à un grand ami!

CHARLES LEMIRE

CREUSAGE (pepine)

St-Zéphirin

564-2848

Hommages à M. Benjamin Faucher
et au Premier Ministre Bourassa.

Bureau à Daveluyville,
Cité Arthabaska
Tél.: (819) 367-2317

Bureau à Manseau,
Cité Nicolet
Tél.: (819) 356-2475

Bureau à St-Grégoire,
Cité Nicolet
Tél.: (819) 223-2313

LABARRE, BÉLANGER, LABARRE, INC.
ASSURANCES GÉNÉRALES
VIE ET GROUPE

GERMAIN LABARRE, C. D'ASS. ASS. DAVELUYVILLE,
Cité d'Arthabaska, P.Q.

Je suis heureux en tant
que ministre de la Justi-
ce du Québec de m'asso-
cier à la publication de
ce cahier spécial sur les
comtés de Nicolet et de
Yamaska. Je tiens à ren-
dre un hommage tout par-
ticulier à la population du
cœur du Québec qui a su
déployer des efforts fruc-
tueux afin d'assurer son
développement, en par-
ticulier avec le parc
industriel de Bécancour. Si
le passé est garant de l'a-
venir, la région de Nico-
let-Yamaska peut envisa-
ger l'avenir avec optimis-
me.

Je profite de l'occasion
qui m'est donnée pour sou-
ligner aux lecteurs du
Courrier-Sud l'importance
du travail de leur député
de Yamaska, Monsieur
Benjamin Faucher, dans
l'élaboration des nouvelles
politiques concernant la fo-
rêt au Québec.

Lors de la préparation
du document sur la poli-
tique forestière présentée
en 1972 au public québé-
cois, le député a assisté
aux réunions que j'avais
convoquées pour les dépu-
tés ministériels, et sa
participation ainsi que cel-
le de ses collègues m'ont
été d'un précieux secours
lors des discussions pu-
bliques en Commission
parlementaire des Riches-
ses naturelles et des Ter-
res et Forêts.

Aujourd'hui, la législa-
tion nécessaire à la mise
en application des mesu-
res préconisées dans le
Livre Blanc sur la poli-
tique forestière est prê-
te à être déposée à l'As-
semblée nationale.

Très bientôt nous pour-
rons donc mettre en ap-
plication des programmes
tels que celui de la mise
en valeur de la forêt pri-
vée ainsi que le crédit fo-

restier, deux sujets qui
m'ont incité à effectuer
une tournée de la provin-
ce au cours des derniers
mois pour informer la po-
pulation intéressée des
mesures que nous préco-
nisons et demander son
appui dans leur mise en
application.

KEVIN DRUMMOND
Ministre des Terres et
Forêts.

Hommages à M. Benjamin Faucher
et au Premier Ministre Bourassa.

Notaire
MICHEL SIMARD

TEL.: 224-7593

ST-WENCESLAS

DE NOUVELLES VOIES POUR LES PRODUCTEURS AGRICILES QUEBÉCOIS

Depuis 1970, le ministè-
re de l'Agriculture du Qué-
bec s'est appliqué à relan-
cer un secteur de notre é-
conomie qui vivait depuis
quelques années une péri-
ode de ralentissement in-
quiétant. L'agriculture du
Québec repart sur le che-
min de la prospérité, grâ-
ce à trois réformes ma-
jeures réalisées depuis 3
ans: une réforme adminis-
trative, une réforme de la
politique des subsides et
une réforme du crédit a-
gricole.

Dès le début, de nou-
veaux programmes et de
nouvelles structures fu-
rent mis en place.

Les nouveaux program-
mes concernant la conso-
lidation des usines laitiè-
res, l'assurance-santé a-
nimale obligatoire, la pro-
motion de l'insémination
artificielle, la promotion
des industries porcine, o-
vine et bovine, l'implan-
tation de nouvelles pro-
ductions végétales, le réa-
ménagement agricole et la
mise en place de certains
programmes régionaux ont
pris leur départ en 1971 et
commencent déjà à donner
des résultats.

Ces programmes sont
destinés à donner une im-
pulsion nouvelle à cette
industrie primaire qu'est
l'agriculture. Pour les
exécuter, le Ministère
s'est donné de nouvelles
structures administratives
afin d'assurer une plus
grande rapidité de déci-
sion et une meilleure ef-
ficacité.

Le nouvel organisme se
divise en quatre blocs: la
direction générale; l'admi-



nistration, la recherche et
l'enseignement; la produc-
tion; la commercialisation.
C'est dans cet ordre que
sont groupés les activités
résumées dans ce rapport.

Les nouveaux program-
mes se traduisent par une
série de mesures qui sont
à l'origine d'une concep-
tion nouvelle d'aménage-
ment des fonds destinés au
ministère de l'Agriculture.
Ce changement a nécessi-
té un certain élagage des
mesures d'assistance de-
puis longtemps en place.
Les sommes récupérées
par la suppression de me-
sures périmées sont uti-
lisées d'une façon plus ra-
tionnelle pour le mieux-ê-
tre des agriculteurs.

De nouvelles voies s'ou-
vrent aujourd'hui aux pro-
ducteurs agricoles québé-
cois, grâce à une série
d'initiatives importantes
prises par le ministère de
l'Agriculture depuis trois
ans. En 1973, l'agricul-
teur possède les outils qui
lui permettront d'atteindre
la prospérité économique.

NORMAND TOUPIN

Hommages à un grand ami!

JOCelyn VERRIER
AVOCAT & PROCUREUR

250, rue NOTRE-DAME

Case Postal 548

Tel.: (819) 293-4715

NICOLET

Nous offrons au Premier Ministre Robert Bourassa
et à son député le Dr. Benjamin Faucher nos meil-
leurs vœux de succès!

TÉLÉBEC LTÉE

"HOMMAGE A MON COLLEGE, BENJAMIN FAUCHER"

GUY LEDUC,

député de Taillon

Adjoint parlementaire du Ministre

des Affaires municipales.

Hommages et félicitations!

BUREAU: 514-288-9111 RESIDENCE: 819-334-2414

JACQUELINE BERGERON

STE-BRIGITTE des SAULTS

tassé & associés.
ltée

COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES

MONTREALNos hommages au Premier Ministre
Bourassa et au député Benjamin Faucher.**MUNICIPALITE**
ST-LEONARD D'ASTON

Philippe Leblanc maire

J-Paul Tourigny

Rosaire Lamothe

J. Guy Martin

J. Paul Lacharité

Bruno Racine

J. Paul Jetté

sec. Laval Simard notaire

Sincères félicitations et Meilleurs Voeux de Succès!

YELLE et FRERES Enrg.

Ste-Eulalie

Tél: 225-4561

DEUX NOUVEAUX PROJETS DE LOI**DEPOSES PAR WILLIAM TETLEY**

Québec, le 6 juin 1973 - Le Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, William Tetley, a déposé en première lecture deux nouveaux projets de loi qui viennent modifier la Loi des Compagnies (Projet de Loi 15) et la Loi des Renseignements sur les Compagnies (Projet de Loi 18).

Le Projet de Loi 15 permettra à des Compagnies de se fusionner sans l'obligation préalable de poursuivre des fins similaires. Il inscrit de plus dans la Loi une directive existant depuis plus d'un an au Ministère: que les Compagnies doivent se constituer sous un nom français ou un nom comportant à la fois une version française et une version anglaise.

Le Ministre peut en outre exiger qu'une compagnie ajoute à son nom corporatif une expression telle compagnie (cie), incorporée (inc.), limitée (ltée) corporation (corp.), etc.

D'autres modifications d'ordre technique ayant trait aux compagnies à participation restreinte sont aussi intégrées pour obtenir une plus grande uniformité avec des lois existantes dans d'autres provinces.

Le Projet de Loi 18, pour sa part, comporte des modifications aux renseignements que les compagnies doivent donner à l'égard de leurs activités et de l'identité de leurs dirigeants.

Il vient aussi préciser certaines informations déjà prévues dans la loi. Entre autres, les compagnies faisant affaires au Québec, devront désormais utiliser le formulaire expédié par le Ministère.

Finalement, ce deuxième projet simplifie la procédure de préparation du rapport annuel des compagnies en remplaçant la déclaration sous serment de deux administrateurs par une attestation solennelle d'un seul administrateur.

Le bill 7**TETLEY: UN VERITABLE CODE
DES ASSURANCES MODERNES**

En présentant le projet de refonte de la loi des assurances, le ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, M. William Tetley, a déclaré qu'il représente un véritable code des assurances modernes.

Il est divisé en deux parties, a-t-il expliqué, l'une ayant trait au contrat d'assurance, l'autre aux aspects administratifs et visant la saine gestion ainsi que le progrès du commerce des assurances au Québec.

Selon M. Tetley, la présentation de cette mesure législative à l'Assemblée nationale constitue un événement historique dans les travaux parlementaires du Québec.

Depuis 1954, a-t-il expliqué, on s'interrogeait sur les insuffisances des dispositions législatives en matière d'assurance: la mise à jour de la loi est maintenant chose faite.

Livrée une vue rapide de l'envergure du travail, le ministre a fait remarquer qu'au moins quatre comités comptant des experts de l'extérieur et des hauts fonctionnaires ont été à l'oeuvre au cours des ans et que l'Office de Révision du Code civil a été largement mis à contribution.

Le texte que nous soumettons, a mentionné le ministre, codifie les différentes lois et dispositions existantes en matière d'assurance et remplace les lois suivantes: loi des assurances, loi de l'assurance des maris et des parents, loi des compagnies diocésaines d'assurance mutuelle, loi des agents de réclamations, ainsi qu'une tranche importante du Code civil intitulée "De l'assurance", qui renferme des règles relatives au contrat d'assurance, exception faite du chapitre traitant de l'assurance maritime.

M. Tetley a noté que la partie contractuelle ne touche pas l'assurance automobile, qui fait l'objet d'une étude en profondeur menée par les membres du Comité présidé par M. Jean-Louis Gauvin, ni l'assurance maritime, qui est également envisagée dans une étude distincte.

Par cette importante intervention législative, a affirmé le ministre, le ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives démontre sa ferme volonté de demeurer à la pointe du progrès dans sa marche vers la réalisation des deux principaux objectifs qu'il s'est assignés: la protection du public et le développement économique du Québec.



Nos Hommages!

**PINARD & LAVERGNE INC.**
Courtiers d'Assurances Agréés
Service d'avantages sociauxJULES PINARD, C. D.A.A.
Tél.: 229-3636
St-CélestinANDRÉ LAVERGNE, C.L.U.
Tél.: 376-6113
Trois-RivièresNos hommages et félicitations au Premier Ministre
et au Député Benjamin Faucher!**OVILA DUVAL**

Maire de la paroisse St-Jean Baptiste

Préfet de Comté Nicolet

Rien qu'un mot: Félicitations!

Nicolet Voyage
*travel bureau*25, NOTRE-DAME - C. P. 284 P. O. BOX
NICOLET QUE. CANADACARMEL LEFEBVRE (MLLE)
présidenteBureau : 293-4430
Résidence : 293-4761Nos hommages à l'homme qui est à la disposition de
tous sans distinction.**POIRIER MOTO SPORT,**

29, rue Notre-Dame,

Tél.: 293-2157

Nicolet

293-2121

NOTES BIOGRAPHIQUES

Le Docteur Victor-C. Goldbloom est né à Montréal où il a reçu presque toute sa formation.

En 1945, il est diplômé de l'Université McGill en médecine. Ses études post-diplômées ont été faites aux hôpitaux universitaires de McGill et à ceux de l'Université Columbia de New-York. Il enseigne la pédiatrie ainsi que la sociologie et l'économie de la médecine depuis 1951.

Feu son père, le Docteur Alton Goldbloom, avait été professeur-titulaire de pé-

diatrie à l'Université McGill et médecin-chef de l'hôpital Montréal Children's; il avait exercé sa profession pendant 48 ans à Montréal et jouissait d'une réputation internationale.

Le Docteur Victor-C. Goldbloom a travaillé pendant de nombreuses années dans le domaine de l'économie médicale et a servi comme président de comité sur ce sujet successivement à l'Association des pédiatres de la province de Québec, à l'Association médicale de la province de Québec et à l'Association médicale

canadienne.

En 1962, il a été élu gouverneur du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec et a été choisi vice-président; il a rempli ce poste jusqu'en 1966.

Il a été porte-parole de l'Association médicale de la province de Québec devant la Commission royale d'enquête sur les Services de santé au Canada, commission présidée par le Juge L. Emmet Hall.

Pendant de nombreuses années, il a été consultant

à l'agence de bien-être de l'enfance et d'adoption de la communauté juive de Montréal. Il a aussi été consultant à l'Association canadienne des ergothérapeutes et à l'Association canadienne des physiothérapeutes.

Le 5 juin 1966, il a été élu premier député du nouveau comté de D'Arcy McGee. Il est devenu principal porte-parole du Parti libéral en matière de santé et de bien-être social, et s'est intéressé activement à d'autres domaines, notamment l'éducation, l'immigration et le logement.

Réélu le 29 avril 1970, il a été nommé par l'honorable Robert Bourassa ministre d'Etat attaché à l'Education et à la Santé. Il est à noter que c'est la première fois dans l'histoire du Québec qu'un membre de la communauté juive a siégé au Conseil des ministres.

En décembre 1970, il a été nommé ministre d'Etat responsable de la qualité de l'environnement. En février 1973, tout en demeurant ministre de l'Environnement, il est devenu ministre des Affaires municipales.



Nos hommages au Premier Ministre et à notre député Benjamin Faucher.

Pierreville Construction Inc.

St-Gérard, Co. Yamaska

Sincères félicitations et Meilleurs Voeux de Succès!



JACQUES BLONDIN, NOTAIRE

CONSEILLER JURIDIQUE

St-GRÉGOIRE, (Ville de Bécancour)
Cité de Nicolet

Nos hommages et félicitations



MEUBLES

Daveluyville

FURNITURE LIMITED

HERMANN FOURNIER

Président

Tél.: (819) 367-2215

Daveluyville, Qué.

Dans le cadre du programme "Initiatives locales 1972-1973"

UN PROJET ACCEPTE DANS LE COMTE DE YAMASKA

Québec, le 26 janvier 1973
Le député libéral du comté de Yamaska à l'Assemblée nationale du Québec, le Dr Benjamin Faucher, annonce que la paroisse de Saint-Bonaventure recevra une subvention de \$15,551.00 dans le cadre du programme "Initiatives locales 1972-1973" si son

projet, déjà approuvé par le ministère des Affaires municipales du Québec, est confirmé par les autorités fédérales.

Le Dr Faucher a déclaré que cette subvention sera accordée à la paroisse de Saint-Bonaventure pour des travaux de restaura-

tion et de déboisement, ainsi que pour certains travaux à la patinoire, au terrain de tennis et au terrain de jeux.

Le député de Yamaska a précisé que ce projet aidera à créer 8 nouveaux emplois.

Nous présentons nos humbles hommages à notre distingué représentant.

Maurice Lavallée

CREATION MASCULINE

Le Magasin où s'habille l'homme élégant

Tél. 568-2603

22, rue GEORGES

PIERREVILLE

LA REGIONALISATION AUX AFFAIRES CULTURELLES

Le ministère des Affaires culturelles entend, avec la direction du Développement culturel régional et la mise en place de bureaux régionaux une nouvelle étape dans la poursuite de sa politique de régionalisation.

Il existe présentement 9 bureaux régionaux du ministère des Affaires culturelles à travers le Québec. Le bureau régional de la Mauricie, Bois-Francs, est dirigé par M. Michel Giroux. Ce bureau régional du ministère des Affaires culturelles représente le point de ralliement de l'activité du ministère dans la région et est de plus à l'écoute de la population pour transmettre les besoins régionaux en fonction de déve-

loppement culturel. Monsieur Giroux est assisté dans son travail par M. Jean-Guy Moreau qui s'occupe principalement des manifestations culturelles locales, régionales et provinciales.

Au cours de la saison artistique 72-73, le bureau régional du ministère des Affaires culturelles a offert aux principales municipalités de la région (20 villes) plus de 78 activités culturelles gratuitement ou encore à prix très réduits. Les villes qui ont bénéficié de ces manifestations sont celles où existent déjà un centre culturel ou un groupe culturel mis sur pied par le bureau régional et qui oeuvre pour le développement culturel de sa ville. Au

total, 40,000 personnes ont assisté à l'une ou l'autre de ces activités.

Il est intéressant de noter que parmi la programmation du ministère des Affaires culturelles, une bonne partie des investissements a été consacrée aux artistes et groupes régionaux afin de les aider à se faire connaître. Pour l'année qui vient, 73-74, monsieur Michel Giroux nous mentionne qu'une part encore plus grande des investissements du ministère des Affaires culturelles sera consacrée aux projets à caractère régionaux. C'est en fonction de chaque région que le ministère des Affaires culturelles compte désormais orienter sa politique de développement culturel régional.



De gauche à droite: Michel Giroux, directeur
Lise Levasseur, agent de bureau, Jean-Guy
Moreau, adjoint au directeur.

HOMMAGE AU DR BENJAMIN FAUCHER, DEPUTE DE YAMASKA

CORPORATION MUNICIPALE du VILLAGE de PIERREVILLE:

Roger Tremblay, maire

Lucien Shooner,
échevin et maire suppléant

Jean Rousseau, échevin

Ernest Lévesque, échevin

François Bussièrès, échevin

Laurent Cayer, échevin

Clément Boisclair, échevin

Jean-Luc Précourt, secrétaire-trésorier

Nos plus sincères félicitations

M^e André Villeneuve
M^e Jean Villeneuve
M^e Claude Gonthier

VILLENEUVE & VILLENEUVE

819-298-2108

819-298-2105

NOTAIRES - CONSEILLERS JURIDIQUES

CESSIONNAIRE DES GREFFES: CHARLES ED. VILLENEUVE ANTONIO GOVIN
- JOSEPH L. TOURIGNY D. H. RHEAULT ALBERT DUMONT
EUGENE BERNARD SIMEON BERNARD

2820 BOUL. BECANCOUR

GOX 1 GO GENTILLY

Mes hommages à un ami

F. X. GAGNÉ Limitée

PHILIPPE GAGNE, président

2540 Route MARIE-VICTORIN — C. P. 1000

NICOLET, P. Q.

IVAC

signifie

Indemnisation des victimes d'actes criminels.



**CE QUE
TOUTE VICTIME
D'ACTE
criminel
DEVRAIT
SAVOIR**

La loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels a été instituée par le gouvernement du Québec, sur proposition du ministère de la justice, et l'application en est confiée à la Commission des accidents du travail, (C.A.T.).

En vertu de cette loi, le gouvernement du Québec dédommage dorénavant la personne :

- a) blessée lors de la perpétration d'actes criminels ;
- b) blessée alors qu'elle aide un agent de la paix dans l'exercice de ses fonctions ;
- c) blessée en arrêtant ou en tentant d'arrêter l'auteur d'une infraction ;
- d) blessée en prévenant ou en tentant de prévenir la perpétration d'une infraction ;
- e) qui était à la charge de la victime tuée dans les circonstances mentionnées ci-dessus.

mais non :

- 1) la victime déjà protégée par la loi des accidents du travail ;
- 2) la victime qui a contribué par sa faute lourde à ses blessures ou sa mort ;
- 3) la personne à charge qui a été partie à l'infraction qui a causé les blessures ou la mort de la victime.

Qui décide ?

La Commission des accidents du travail décide si une victime d'actes criminels ou les personnes à la charge d'une victime décédée sont admissibles aux avantages prévus par la loi. Le ministère de la Justice peut contester une demande présentée à la C.A.T.

¹ réquérant qui n'est pas satisfait d'une première décision peut demander une révision.

Qui paye ?

Les frais généraux de l'IVAC et le coût des indemnités sont à la charge du fonds consolidé de la Province; ils ne sont nullement imputables au fonds d'accidents de la C.A.T.

La loi est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1972

Cependant, sont admises jusqu'au 28 février 1973, à certaines conditions, les personnes blessées depuis le 1^{er} novembre 1966 ainsi que les personnes à charge d'une victime tuée depuis la même date.

A compter du 1^{er} mars 1972, toute demande d'indemnité doit être présentée à la Commission des accidents du travail dans les six (6) mois qui suivent l'acte criminel.

Combien reçoit-on ?

La victime d'un acte criminel incapable de travailler reçoit 75 p.c. de son salaire jusqu'à concurrence de \$129.81 par semaine.

La victime qui demeure avec une invalidité de plus de 10 p.c. a droit à une rente sa vie entière. Celle qui a une invalidité de 10 p.c. et moins reçoit un montant forfaitaire, selon le degré de son invalidité.

La mère d'un enfant né à la suite d'un viol peut obtenir une rente supplémentaire si elle pourvoit à la subsistance de cet enfant.

Ces rentes ou indemnités ne peuvent être saisies ou cédées; et, de plus, elles ne sont pas imposables.

Décès

Lorsqu'un acte criminel entraîne la mort, les indemnités suivantes sont versées aux personnes qui étaient à la charge de la victime :

A la veuve, allocation immédiate de \$500., et une rente mensuelle minimum de \$142.80. Si la veuve a un enfant, le minimum mensuel est de \$175.; si elle a deux enfants, le minimum est de \$210.; si elle a plus de deux enfants, le minimum est de \$245.

Maximum de \$600. pour les frais funéraires.

Maximum de \$150. pour les frais de transport du corps.

Réadaptation

La C.A.T. dispense aux victimes d'actes criminels les mêmes services de réadaptation physique et de réadaptation sociale qui sont donnés aux accidents du travail.

Renseignements et réclamations

Aux divers bureaux de la Commission des accidents du travail :

Indemnisation des Victimes d'actes criminels

a/s Commission des accidents du travail

Case postale 1200

QUÉBEC 2 TÉLÉPHONE 643-9890 TÉLEX 011-3031

MONTRÉAL
2255 est, avenue Laurier
Montréal 178
873-3990

TROIS-RIVIÈRES
430, boulevard Saint-Laurent
Cap-de-la-Madeleine
379-5820

RIMOUSKI
164 est, rue Saint-Germain
724-5055

SEPT-ÎLES
Édifice Concorde
350, rue Smith, app. 24
962-7031

ROUYN-NORANDA
34, rue Principale
Case postale 1090
762-0963

HULL
165, rue Wellington
770-3124

SHERBROOKE
1871 ouest, rue Galt
567-4838

CHICOUTIMI
202 est, rue Racine
543-0719



COMMISSION
DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

IVAC

INDEMNISATION DES VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Monsieur le premier ministre,
Messieurs les députés,

Que l'année 1973 soit pour nos dirigeants une année de succès dans tous les domaines et pour le plus grand bien de toute la population Québécoise. C'est le souhait que je vous fais afin que vous puissiez réaliser les objectifs que vous vous étiez fixés.

JEAN-PAUL PROULX

Contracteur

Tél.: 293-4786

Nicolet

Rien qu'un mot: Félicitations!

TEL.: (819) 223-2345

C.P. 155

MARQUE DÉPOSÉE
RÉMERIE St-Grégoire
BEURRE ET FROMAGE
INC.

ST-GREGOIRE, Cté Nicolet, P.Q.

BEURRE ET FROMAGE

MARCEL DESCOTEAUX.

Nous offrons nos plus sincères remerciements à celui qui est au service du peuple d'une façon si admirable Benjamin Faucher.

LES ENTREPRISES ARSENEAULT
INC.

PLOMBERIE — CHAUFFAGE — COUVERTURE — VENTILATION
SERVICE DE BRULEUR A L'HUILE

NICOLET, P.Q.

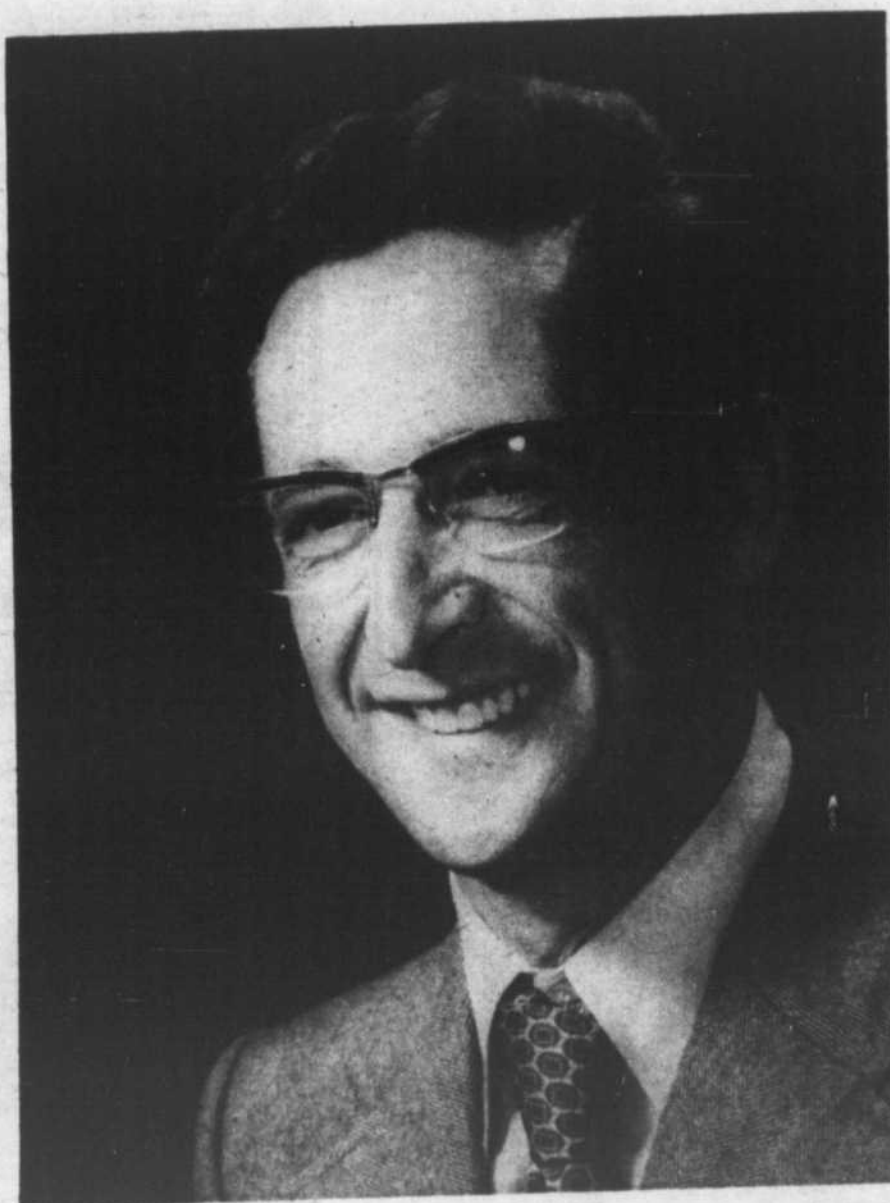
Tél.: 293-5869

269 Plessis
Case Postale 1420

C'est avec beaucoup d'admiration que je constate tous les progrès de notre province sous le gouvernement de l'Honorable Robert Bourassa et de son équipe dont fait partie notre dévoué député M. Benjamin Faucher.

On sait que le développement de la Baie James apportera beaucoup à la province. Pour nous, de Nicolet, c'est de l'Institut de police du Québec que viendra le climat de stabilité et de santé économique. Les services à la population s'accroîtront si l'I.P.Q. demeure en notre ville et si la population fait sa part en ce sens, appuyée par son député, M. Benjamin Faucher.

Michel Biron



Maire de Ste-Monique (village)

Mes hommages!



LOUIS HÉBERT
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
SPÉCIALISTE EN CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

279, ST-JEAN-BAPTISTE
ST-LÉONARD D'ASTON

399-2403



BÉTON DYNAMIQUE LTÉE

1950 Port-Royal, Ville de Bécancour, Qué. / GOX 189
(819) 223-2378

ROGER DÉSILETS, président
Résidence : Nicolet, 293-4446

Merci à l'ami de toujours et au député représentatif

LE CURATEUR PUBLIC A VOTRE SERVICE

Avez-vous déjà entendu parler d'héritiers qui ont renoncé à la succession qui leur revenait? Cela peut se produire lorsque les dettes dépassent l'avoir du défunt, ou pour d'autres raisons.

Une personne meurt sans aucune parenté et laisse des biens sans avoir fait de testament. Le Curateur public doit alors récupérer les biens, payer les créanciers entièrement ou proportionnellement selon les actifs recueillis et administrer le solde des biens de l'individu jusqu'au moment où les héritiers se manifesteront.

Une personne à son décès laisse des biens par testament à un héritier qui ne peut être localisé et qui est par le fait même considéré comme absent au sens de la Loi. Le Curateur public recueillera au nom de cette personne absente cette part d'héritage.

QU'ADVIENT-IL?

En vertu de la loi de la Curatelle publique le Curateur public devient administrateur:

1. de successions auxquelles les héritiers ont renoncé;
2. de successions dont les héritiers sont inconnus ou introuvables, ou ne se présentent pas;
3. de la part d'héritage d'un héritier qui est un "absent", c'est-à-dire qui n'a pas été vu à son domicile depuis au moins cinq ans.

QUI AVISE LE CURATEUR PUBLIC?

Quand les héritiers décident de renoncer à la succession, l'acte de renonciation est obligatoirement passé devant un notaire. Par la suite, tout intéressé au règlement de la succession (créancier ou autre) peut soumettre les renonciations au Curateur public, ou encore, par l'intermédiaire de son avocat, demander à la Cour de nommer le Curateur public administrateur de la succession.

Aussi, les autorités de centres hospitaliers et les coroners communiquent avec le Curateur public lorsqu'ils se trouvent en présence d'une personne décédée à qui on ne connaît aucun parent ou héritier.

BILAN

A diagram of a T-account. It consists of a horizontal line with a vertical line extending downwards from its center. To the left of the vertical line is a rectangular box containing the word "DETTES" in bold, uppercase letters. To the right of the vertical line is a rectangular box containing the word "AVOIR" in bold, uppercase letters. The entire diagram is set against a background of a grid of small squares.

Hommages à Benjamin Faucher

SLN

SERVICE DE LAVAGE **N**ICOLET INC.

Michel Paradis, président

- spécialistes du domaine sanitaire
- entretien d'édifices

CASE POSTALE 1406

TÉLÉPHONE (819) 293-5070

1570 AVENUE DES ÉRABLES

NICOLET, P. Q.

QUE FAIT LE CURATEUR PUBLIC?

Assisté d'une équipe d'experts, le Curateur public établit le bilan de la succession et voit ensuite à payer les créanciers et à régler la succession. Dans le cas de dettes plus élevées que l'avoir, le Curateur public paie les créanciers en proportion des dettes et des sommes disponibles et en tenant compte des dettes privilégiées. Dans le cas où l'avoir excède les dettes, les héritiers qui ont renoncé à l'héritage ou qui étaient "absents" peuvent toujours faire valoir leur droit à la succession et le Curateur public veille alors à ce que chacun reçoive son dû.

Comme vous le voyez, **LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC EST VRAIMENT À VOTRE SERVICE!**

CONSULTEZ VOTRE AVOCAT OU VOTRE NOTAIRE

Je profite de l'occasion pour offrir mes meilleurs vœux de succès au Premier Ministre Robert Bourassa et à son député le Dr. Benjamin Faucher.

ROLAND DUVAL INC.

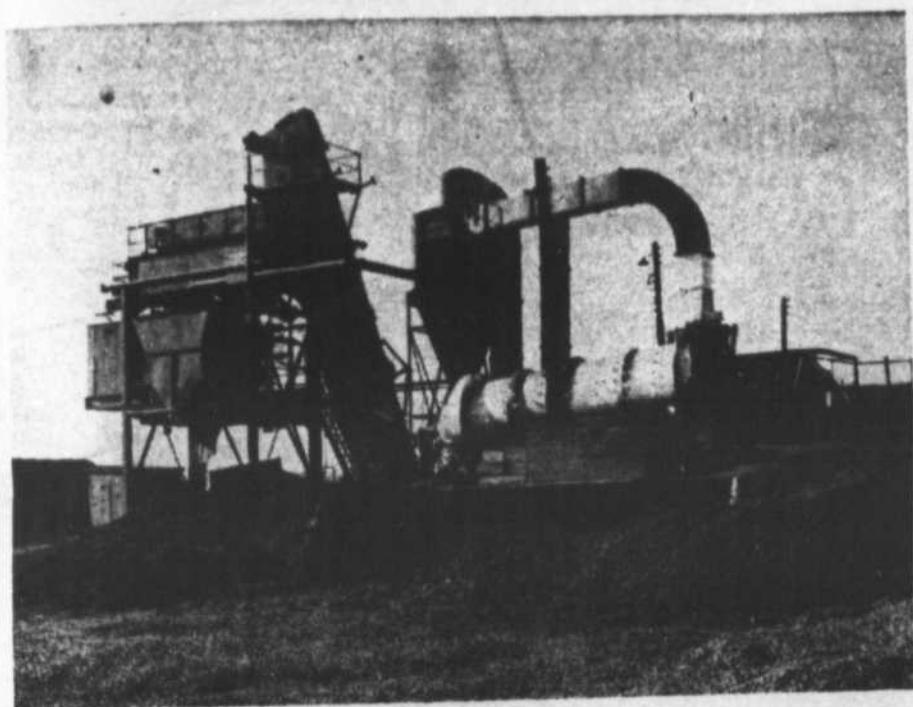
ENTREPRENEUR GENERAL

Construction : résidentielle, commerciale
et industrielle

Nicolet

AU SERVICE DE LA REGION DEPUIS 46 ANS

QUAND IL S'AGIT DE CONSTRUCTION DE ROUTES
et de réalisations commerciales et industrielles



Pagé Construction et ses compagnies complémentaires possèdent l'équipement et le personnel nécessaires pour mener à bien des entreprises colossales. Ses réalisations ne se comptent plus depuis 46 ans. Page Construction a réussi dans tous les travaux publics entrepris depuis un demi siècle. C'est une entreprise trifluvienne qui a débordé de ses cadres pour répandre le progrès un peu partout.

REGIONAL ASPHALTE
Producteur d'asphalte

CARRIERE ST-MAURICE
pierre concassée

CARRIERE ST-LOUIS
ROY ET TROTTIER
pierre concassée

PAGE CONSTRUCTION INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

135, boul. NORMAND

TROIS-RIVIÈRES

Tél.: 376-2551

RÈGLEMENTS:

En vertu de la loi concernant les explosifs, (L.Q. 1970, chap. 13) le mot "EXPLOSIF" comprend généralement, d'une façon non limitative, la dynamite, les détonateurs et autres matières explosives, y compris toutes les poudres en vrac: poudre noire, poudre à fusil, etc...

Toute personne en possession d'explosifs, industriels ou autres, doit se procurer un permis auprès de la Sûreté du Québec. La réglementation ne tient pas compte de quantité minimum.

Il est également interdit d'acheter, de transporter, de procurer, de livrer ou d'entreposer des explosifs.

Il y a obligation stricte pour toute personne en possession d'explosifs, qui n'a pas de permis ou dont le permis est expiré, de communiquer avec le poste de la Sûreté du Québec le plus rapproché de chez elle.

En vertu de la loi, toute personne reconnue coupable de possession illégale d'explosifs est passible d'une amende de \$50.00 à \$1,000. dollars pour une première offense ou d'une

peine d'emprisonnement de 10 jours. Des peines beaucoup plus sévères sont prévues en cas de récidive.

Dans le but de protéger la population contre les accidents causés par des explosifs et dans le but aussi d'éviter que des explosifs ne tombent entre les mains de criminels en puissance, quiconque possède des matières explosives sans permis doit sans délai COMMUNIQUER avec la SÛRETÉ DU QUÉBEC. Aucune amende ne sera imposée aux personnes non munies de permis qui remettront délibérément les explosifs qu'elles possèdent à la Sûreté du Québec.



DE CONSERVER DE LA DYNAMITE

De toute façon, les personnes qui possèdent des explosifs, avec ou sans permis, devraient, après un certain temps, communiquer avec la Sûreté afin de les détruire. En effet, même dans les meilleures conditions d'entreposage, un bâton de dynamite ou un détonateur devient inutilisable et même dangereux en moins de 6 mois. Il est reconnu que le simple fait d'enflammer une allumette ou d'exercer une pression un peu trop vive peut faire exploser un détonateur.

Nos meilleurs vœux de succès à nos représentants !

GARAGE MARCEL GUEVIN

RTE 13

ST-LÉONARD D'ASTON

TÉL.: 399-2499

Merci à l'ami de toujours et au député représentatif

**JUTRAS ESSO
SERVICE**

BAIEVILLE

Hommages et sincères félicitations !

**J. A. TURCOTTE
& CIE**

CENTRE D'ACHATS

ST-LÉONARD Tél.: 399-2004

Sincères félicitations au chef du parti libéral et à son représentant !

**PAIN
Cardinal**

131, rue Signay

NICOLET

Nos respectueux hommages au Premier Ministre et à son représentant.

**SALLE
REINE DES ERABLES**

ST-WENCESLAS

Cité, NICOLET

Mes hommages !

Notaire LAVAL SIMARD

437 DAUTTE

TÉL.: 397-2117

ST-LEONARD D'ASTON

Recevez M. le Premier Ministre mes hommages !

REJEAN NAULT

ENTREPRENEUR

TRAVAUX MECANISES

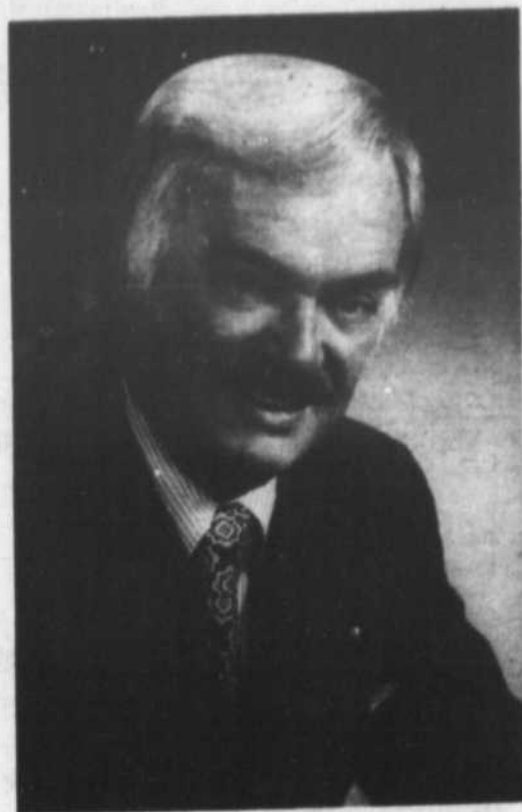
TÉL: 794-2805

ST-MARCEL

Hommages au Premier Ministre et à ses représentants



Ville de Nicolet



M. Roger Veilleux, maire.

Conseillers

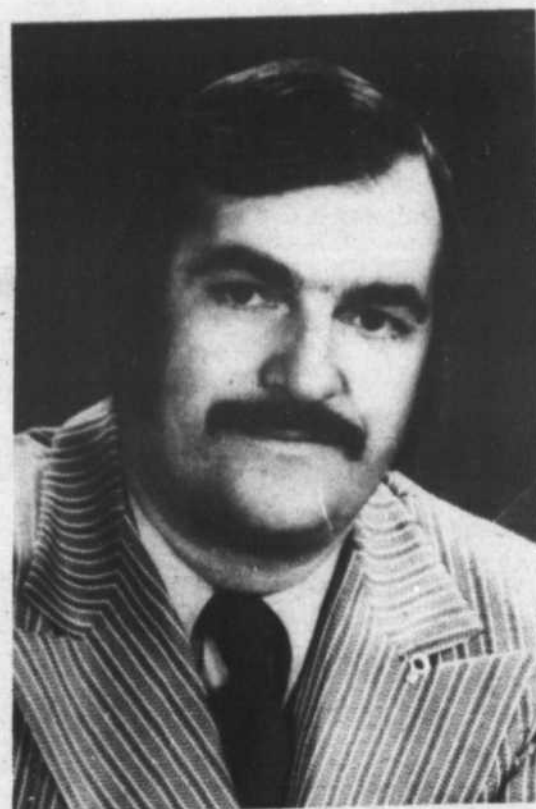
GEORGES BIRON, sec-trés.



M. Jacques Bellemare,



M. Lionel Fréchette,



M. Clément Roy,



M. Sylvio Taillon,



M. Georges Robin,



M. Gérard Lupien,

LA MUNICIPALITE...

ET LA DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

METHODES:

Cadre-comptable
uniformisation de la comptabilité, des statistiques financières et de la codification des comptes économiques.

résultat:
décisions plus éclairées et plus efficaces.

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

programme quinquennal (échelonné sur cinq ans) des dépenses d'administration, d'immobilisation et d'aménagement du territoire.

résultat:
projection du développement socio-économique de la municipalité;
planification de la mise en marché des obligations;
prévision des périodes les plus favorables pour les emprunts.

CODIFICATION UNIFORME

utilisation de formules municipales identiques ou uniformes, pouvant être traitées soit manuellement, soit électroniquement.

résultat:
traitement électronique des données au niveau du Centre d'information du ministère.

services:
La Direction générale de l'administration municipale est à la disposition de la municipalité dans les domaines suivants:

ANALYSE FINANCIERE :

aide technique, surveillance et contrôle de l'administration des fonds municipaux.

CONSULTATION ADMINISTRATIVE:

services techniques de nature à aider la municipalité à améliorer son système administratif et fiscal.

RECHERCHES FISCALES:

travaux de recherche en vue d'une plus juste répartition du fardeau fiscal de la municipalité;
Formation des administrateurs municipaux: cours, conférences, tournées d'information.

EMPRUNTS PRETS ET SUBVENTIONS

programmes de subventions aux municipalités de 10 000 habitants et moins pour:
les travaux d'aqueduc et d'égouts
la protection contre les incendies
Loi nationale sur l'habitation 1954 (Pte VI B)
Prêts consentis par la S.C.H.L. aux municipalités pour les travaux d'égouts.

Aide financière:
Aux municipalités de 50,000 habitants et plus.

Approbation des règlements et résolutions d'emprunts:
Vérification légale, analyse financière du projet, vérification des coûts d'investissement et contrôle des remboursements.

MISE EN MARCHÉ DES OBLIGATIONS

aide technique à la municipalité pour la commercialisation de ses émissions d'obligations.

PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER:

information et assistance à la municipalité désireuse de se prévaloir des prêts offerts en vertu d'un plan-conjoint fédéral-provincial.

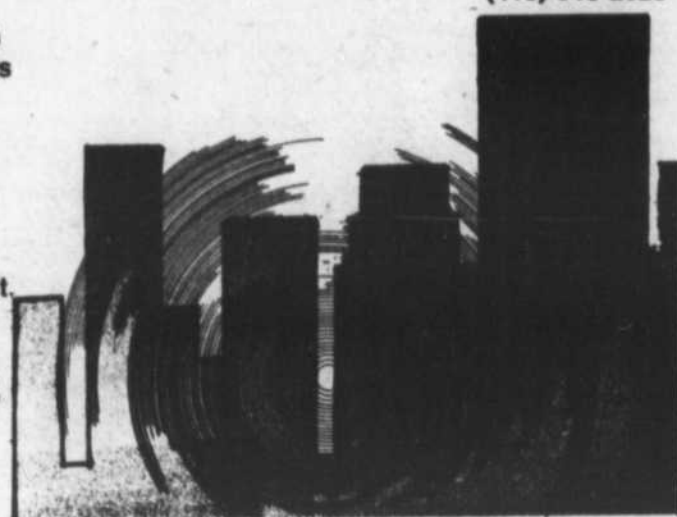
COMMENT NOUS REJOINDRE...?

ADRESSE POSTALE:

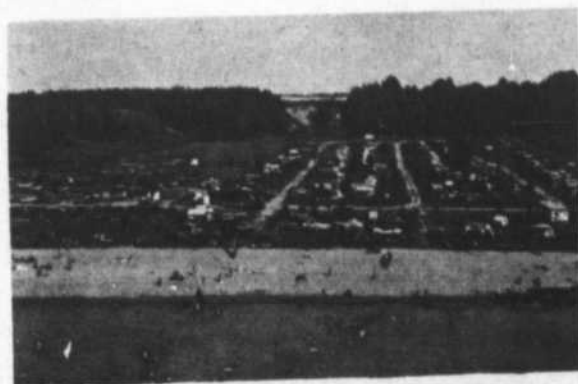
Direction générale de l'administration municipale
Ministère des Affaires municipales
Edifice "G"
Cité parlementaire
Québec 4
G1A 1B3

SERVICE TELEPHONIQUE:

Direction générale (418) 643-2057
(418) 643-2025



Sincères félicitations et meilleurs vœux de succès!



CAMPING VAL LERO ST-CÉLESTIN, Cte NICOLET

Entre St-Célestin et St-Wenceslas
sur la route 34, Rang Val Lero
jusqu'au camping Val Lero.

Hommages à M. Benjamin Faucher

CENTRE DE COUTURE NICOLET Inc.
C. P. 1024 — 153, rue PARET
Tél. 293-4851 NICOLET, Qué.

VENTE - SERVICE - RÉPARATION
DE TOUTES MARQUES DE MACHINES À COUDRE
BALAYEUSES ET POLISSEUSES
Vendeur Autorisé des Laines PINGOUIN
Linge à la verge et dentelle de 1ère qualité dans l'importation

L. Auger
propriétaire

Tél. 293-2275
187, rue Plessis

Hommages au député Benjamin Faucher.

LAUZIÈRE ET FILS LTEE

DIRECTEUR DE FUNÉRAILLES

399-2401

St-Léonard d'Aston

Rien qu'un mot: Félicitations!

REMI BERGERON

Déménagement de bâtisses

Tél.: 334-2414

Ste-Brigitte des Saults

Hommages et Félicitations!

AUBERT GOUDREAU LTEE

CONTRACTEUR - EQUIPEMENT

Tél.: 293-5396

RÉS.: 293-5395

A. GOUDREAU, prop

NICOLET, P.Q.

Félicitations à celui pour qui le devoir n'a pas de prix

Tél. 336-2619

336-2720

NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL

EXCAVATION INC.

683 rue Notre-Dame
NOTRE-DAME du BON-CONSEIL

C. P. 41
Cte Drummond, P. Q.

JEAN-NOËL LAVOIE
PRÉSIDENT

JEAN CÔTÉ
SECRÉTAIRE ADJOINT

RENÉ BLONDIN
SECRÉTAIRE

JACQUES LESSARD
SECRÉTAIRE ADJOINT

LA MASSE

57 JORON
GOUIN

58 TREMBLAY
SAINT-MARIE

59 LESSARD
SAGUENAY

60 MASSE
MONTCALM

61 CROSETTÈRE
IBERVILLE

62 DEMERS
SAINT-MAURICE

63 GAUTHIER
BERTHIER

64 SIMARD
TÉMISQUATA

65 BOIS
SAINT-SAUVEUR

66 BELAND
LOTBINIÈRE

67 AUDET
ARBITOUX

68 DUMONT
MÉGANTIC

45 LÉGER
LAFONTAINE

46 CHARRON
SAINT-JACQUES

47 BOIVIN
DUBUC

48 LAFONTAINE
LABELLE

49 LAVOIE
WOLFE

50

51 GAGNON
GASPE-NORD

52 RUSSELL
SHEFFORD

53 TÉTRAULT
ARBITOUX

54 DROLET
PORTNEUF

55 ROY
LEVIS

56 GUAY
DORCHESTER

33 LAURIN
BOURGET

34 BURNS
MAISONNEUVE

35 CARDINAL
BAGOT

36 TREMBLAY
CHICOUTIMI

37 LOUBIER
BELLECHASSE

38 PAUL
MASKINONGÉ

39 VINCENT
NICOLET

40 CLOUTIER
MONTMAGRY

41 ROY
BEAUCÉ

42 SAMSON
ROUYN-NORANDA

43 LATULIPPE
FRONTENAC

44 BROCHU
RICHMOND

97 SÉGUIN
ROBERT-BALDWIN

98 ST-GERMAIN
JACQUES-CARTIER

99

100 J.M. ROBERT
ST-ANNE

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324</

L'IMPRIMERIE DE LA RIVE SUD L'EE UNE ENTREPRISE AU SERVICE DE LA POPULATION DEPUIS UNE TRENTAINE D'ANNEES, PROFITE DE LA CIRCONSTANCE POUR INVITER LE PUBLIC EN GENERAL A ENCOURAGER CETTE ENTREPRISE DE CHEZ-NOUS.



l'imprimerie de la rive sud ltée



C.P. 100 - 581, RUE MARTIN,
NICOLET, P. QUÉBEC
TÉL. 293-4541-4542

Consommateurs, la Loi vous protège lorsqu'un vendeur vient vous solliciter!

La Loi de la protection du consommateur, sanctionnée le 14 juillet 1971, contient plusieurs dispositions visant à protéger le consommateur dans le cas particulier où il s'engage à acheter un bien d'un vendeur qui vient le solliciter.

POURQUOI DE TELLES DISPOSITIONS ?

Ces dispositions s'avèrent nécessaires à cause de pratiques abusives de certains vendeurs envers les consommateurs et aussi pour les raisons suivantes :

- au moment de l'arrivée du vendeur, le consommateur n'a généralement pas l'intention d'acheter le bien qui lui sera offert ;

- il peut être amené à faire un achat qu'il regrettera plus tard ;

- tout comme il y a des vendeurs à domicile honnêtes, certains peuvent par contre abuser de la confiance du consommateur.

Le vendeur à domicile, ce qu'il est :

De façon générale, le vendeur à domicile est celui qui va de porte en porte pour offrir au consommateur un bien quelconque : cosmétiques, appareils électriques, revues, encyclopédies, tapis, recouvrements de planchers, adoucisseurs d'eau, monuments funéraires, etc. . .

La loi de la protection du consommateur donne cependant un sens beaucoup plus large à la définition du vendeur à domicile : il suffit qu'un vendeur vous sollicite, ailleurs qu'à sa place d'affaires, en vue de vous vendre un bien, pour qu'il soit considéré comme vendeur à domicile.*

EXCEPTION : «La loi prévoit plusieurs exceptions, dont la plus importante concerne la vente d'une automobile neuve.

EXEMPLE : un vendeur fait des démarches pour vous vendre une automobile neuve, ailleurs qu'à sa place d'affaires ; s'il vous fait signer un contrat à sa place d'affaires, il n'est pas vendeur à domicile.

LORSQU'UN VENDEUR À DOMICILE VOUS SOLLICITE

Exigez immédiatement qu'il présente sa carte de représentant.

La carte de représentant

Cette carte n'est pas une garantie de l'honnêteté du vendeur ni de la qualité du produit qu'il vous offre. Elle atteste que son employeur possède un permis de l'Office de la protection du consommateur et qu'il est couvert par un cautionnement qui protège le consommateur au cas où le vendeur à domicile ou son représentant violerait la Loi. Elle vous permet en outre d'identifier le représentant. En aucun temps, elle ne doit être employée comme argument de vente.

RÈGLES D'OR D'UNE BONNE TRANSACTION AVEC UN VENDEUR À DOMICILE :

- Quoi que vous dise le vendeur, sachez que votre signature vous engage TOUJOURS.
- Ne signez jamais sous le coup d'une impulsion. Demandez au vendeur qu'il vous remette un exemplaire du contrat pour pouvoir y réfléchir; s'il refuse, c'est que vous êtes peut-être sur le point de conclure une mauvaise affaire.
- Vérifiez si la date inscrite sur le contrat correspond bien à celle de la signature du contrat.
- Assurez-vous que vous avez compris tout ce qu'il y a sur votre contrat : durée de votre engagement, coût réel de l'engagement que vous prenez, etc. . .
- Voyez à ce que toutes les caractéristiques du produit que vous achetez soient indiquées sur le contrat : modèle, couleur, numéro de série s'il y a lieu, etc. . .
- Gardez toujours un double de votre contrat.
- Le vendeur doit toujours signer avant vous.
- Soyez bien conscient du prix de votre signature. N'allez surtout pas croire que vous pouvez annuler un contrat par un simple appel téléphonique à votre banque pour faire bloquer un chèque remis au vendeur à domicile avec qui vous avez fait affaire.

OÙ VOUS ADRESSER ?

Le consommateur qui a besoin de renseignements peut s'adresser à l'Office de la protection du consommateur qui a des bureaux à Québec et à Montréal aux adresses suivantes :

800, Place d'Youville
7ième étage
Québec 4
Téléphone : 643-8652

201 est, boul. Crémazie
1er étage
Montréal 354.
Téléphone : 873-5436

Sincères félicitations!

Camping Chez Sylvain

Ste-Eulalie Rte 34

225-4515

Guy Demers, prop.

Nos hommages à ces valeureux travailleurs !

ÉDOUARD LAIR

INGENIEUR-CONSEIL

125 Notre-Dame
59 rue Fusey,

NICOLET
Cap-de-la-Madeleine.

293-4604
376-6828

Nos hommages au Premier Ministre et à son représentant

ROLLAND BELANGER

**Transport de sable
et de chaux**

Une niveleuse octroyée

pour travaux mécanisés

St-Celestin

Nous prenons conscience de l'énorme travail accompli par M. Faucher et nous l'en remercions profondément.

Buffet
Nico INC



NOUS VOUS AIDONS À FAIRE DE BONNES AFFAIRES

Les affaires ne peuvent devenir prospères que lorsqu'elles se traitent dans un climat d'équité et de confiance.

En exerçant son rôle de contrôle et de surveillance auprès des institutions financières et des coopératives,

en veillant à l'application des lois qui régissent les compagnies,

en protégeant les consommateurs dans leurs transactions avec les commerçants,

le ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives vous aide à faire de bonnes affaires.

Valeurs mobilières, assurances, assurance-dépôts, compagnies de fiducie, compagnies de finance, courtage immobilier, associations coopératives, caisses d'épargne et de crédit, compagnies, protection du consommateur.



MINISTÈRE DES
INSTITUTIONS FINANCIÈRES,
COMPAGNIES ET COOPÉRATIVES



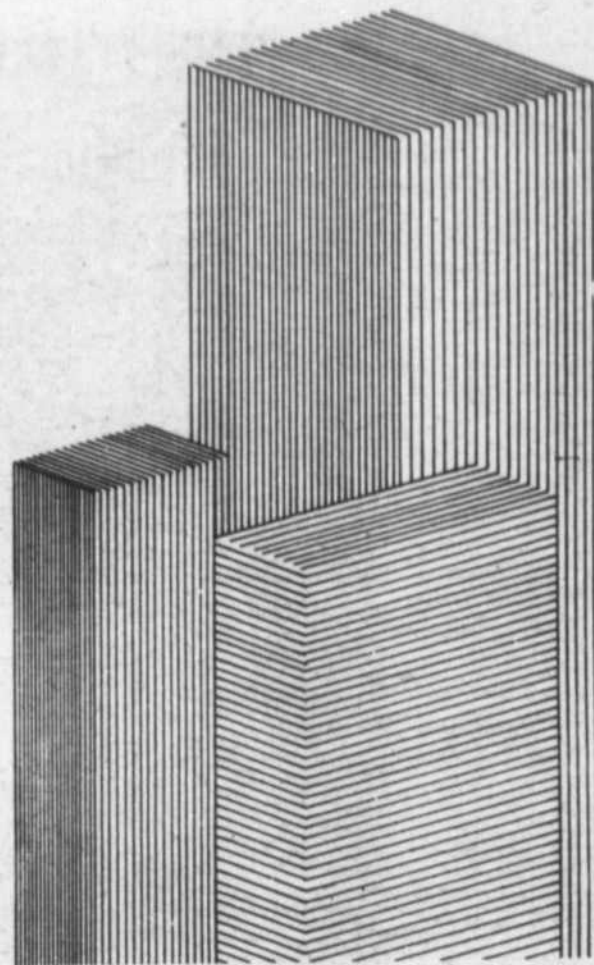
J. Gilles Massé, ministre des richesses naturelles.

La consommation massive d'énergie, sous toutes ses formes, est à la fois la mesure et le moyen de l'accession à un bien-être et à un développement économique élevé caractéristiques communes à toute société moderne.

Tant pour le fonctionnement de leurs industries que pour leur confort domestique et leurs moyens de transport, les Québécois consomment beaucoup d'énergie. Le gouvernement, chargé de veiller aux intérêts de la collectivité québécoise, se doit de rationaliser l'utilisation des ressources énergétiques mises à leur disposition.

La politique québécoise de l'Énergie se définit comme un ensemble d'actes administratifs et législatifs visant à assurer au Québec de l'énergie sous toutes ses formes rentables en quantité suffisante et au meilleur coût possible, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers, compte tenu de l'apport de chacune des activités énergétiques au développement économique et de leur impact sur la protection des valeurs de l'environnement.

Jean-Gilles Massé



Nos hommages à ces valeureux travailleurs!

CORPORATION

MUNICIPALE

ST-FRANCOIS du Lac

Mes hommages au député qui se dévoue pour son comté

TRANSPORT DRUMMOND Inc.

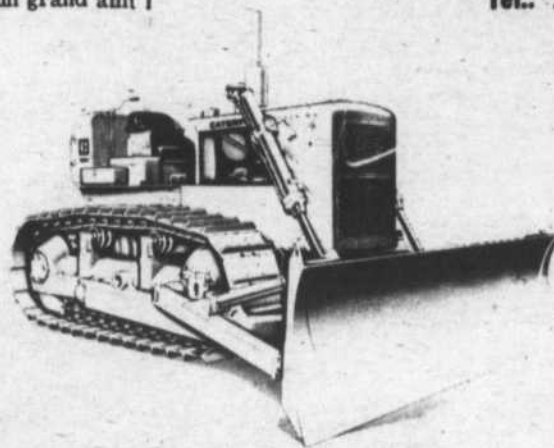
R.R. 4,

DRUMMONDVILLE

TÉL.: 472-1634

Hommages à un grand ami!

Tel.: 514-564-2024



ANDRE LEMIRE

Entrepreneur en travaux mécanisés
Location de tracteurs sur chenilles

412 St-Pierre

St-Zéphirin
Co. Yamaska



LEO-PAUL BROUILLARD

PRESIDENT DE

BROUILLARD - CHEVROLET - OLDSMOBILE

*Monsieur le premier ministre
Messieurs les députés.*

*Il me fait plaisir en mon nom personnel
et au nom de mon équipe, de profiter de cette occasion pour vous
offrir mes vœux les plus sincères. Je sais que gouverner
nos comtés et notre province n'est pas toujours chose facile,
mais sachez que vous avez et aurez toujours toute notre
compréhension et notre estime.*

Bien à vous.

Léo-Paul Brouillard

**BROUILLARD CHEVROLET OLDSMOBILE
NICOLET**

LES REGIMES MATRIMONIAUX

Qui peut bénéficier de cette nouvelle loi?

Tout le monde peut en bénéficier, sauf à retenir une distinction importante:

— les personnes qui se marieront à compter du 1er juillet 1970

— les personnes mariées avant le 1er juillet 1970. Les conventions matrimoniales seront désormais régies de la façon suivante:

1) Les personnes qui se marieront à compter du 1er juillet 1970, sans contrat de mariage, seront automatiquement soumises au régime de la société d'acquêts. Il sera toujours loisible aux nouveaux époux d'ajouter, par acte notarié, toutes clauses additionnelles à la société d'acquêts.

2) Les personnes mariées avant le 1er juillet 1970 sous le régime légal de « communauté de biens » pourront:

conservé ce régime
ou
adopter le régime de la société d'acquêts par acte notarié
ou
toute autre convention désirée y compris la séparation de biens.

3) Les personnes mariées avant ou après le 1er juillet 1970 sous un régime conventionnel, c'est-à-dire avec un contrat notarié, pourront obtenir une modification de leurs conventions matrimoniales.

ETAT CIVIL

Les actes de mariage, les changements apportés au régime matrimonial, de même que les avis de décès seront signifiés au Registraire du Québec par:

Les Officiers de l'État civil (fonctionnaires et ministre du culte)

Les Officiers de Justice (protonotaires ou greffiers)

Les notaires.

QUESTIONS PRATIQUES

Qu'est-ce que la société d'acquêts?

La société d'acquêts est le nouveau régime matrimonial légal. Il s'applique à tous les époux qui se marient à compter du 1er juillet 1970 et qui n'ont pas fait de contrat de mariage.

Quelle est la signification du mot « acquêt »?

Les « acquêts », terme bien connu dans le vocabulaire juridique depuis des siècles, signifient les biens que les époux acquièrent pendant le mariage, qu'ils soient les produits de leur travail ou les revenus de tous leurs biens.

Les époux peuvent-ils posséder des biens qui ne sont pas des acquêts?

Certainement, ces biens sont appelés des « biens propres ». Ce sont des biens, immobiliers ou mobiliers, qu'un époux possédait au moment de son mariage. Ce sont aussi les biens qu'un époux reçoit par succession ou donation, ainsi que les revenus qui en proviennent à condition que le testateur ou le donateur en ait disposé ainsi, ou encore le produit des assurances sur la vie prises par son époux ou par un tiers, dont il est le bénéficiaire désigné. Ces biens sont les seuls biens propres. Tous les autres biens sont acquêts et, en particulier, les revenus des propres, comme, par exemple, les loyers d'un immeuble propre.

Comment fonctionne la société d'acquêts pendant le mariage?

Exactement comme un régime de séparation. Les époux sont parfaitement libres d'administrer leurs biens, d'en disposer à leur gré, de faire des contrats. La seule restriction à cette liberté consiste dans le fait qu'un époux ne pourra pas donner ses acquêts à titre gratuit à des tiers sans le consentement de son conjoint.

Qui est responsable des dettes?

Chacun des époux sera tenu de toutes ses dettes personnelles contractées avant ou pendant le mariage, étant bien entendu toutefois, que les époux seront tenus de contribuer aux frais du ménage en proportion de leurs revenus.

Le bill 7

TETLEY: REFORME MARQUANTE DANS LE CODE CIVIL QUEBECOIS

QUEBEC, le 23 mai 1973
Par le projet de loi sur les assurances, le gouvernement du Québec veut opérer une réforme marquante dans le Code civil québécois selon les impératifs modernes de la protection du public et les exigences d'une économie toujours mouvante.

C'est ce qu'a souligné aujourd'hui le ministre des Institutions financières.

Compagnies et Coopératives, M. William Tetley, en déposant le bill 7.

Il a précisé que la première partie de cette pièce législative, qui porte sur le contrat d'assurance, prévoit des pouvoirs de réglementation à la fois sur le contenu et la forme du contrat d'assurance: ceci, de façon à permettre aux responsables de l'administration de la loi québécoise

se des assurances de répondre aux exigences de la société nouvelle, profondément sensible aux valeurs fondamentales et à bon droit soucieuse d'une justice égale pour les parties contractantes.

Le ministre a insisté sur la nécessité d'établir des normes équitables qui introduisent un équilibre des forces en présence dans

les transactions d'assurance.

C'est pourquoi le projet de loi détermine les conditions suivant lesquelles doit être établi le contenu du contrat, dans les secteurs de l'assurance-incendie et de l'assurance-accident-maladie.

A cette même fin, des dispositions régissent la présentation du texte du contrat ainsi que la divulgation des conditions auxquelles il faut satisfaire

Des pouvoirs de réglementation, a fait remar-

quer le ministre, sont donc prévus à la fois sur le contenu et la forme du contrat.

Parmi les autres dispositions du projet de loi relatives au contrat d'assurance, le ministre a mentionné les suivantes:

- dans la sphère de l'assurance-vie, il sera possible, d'une façon générale, lorsque le projet sera adopté, de procéder à la révocation d'un bénéficiaire sans son consentement;
- dans le même secteur, le consentement de la personne assurée, quelle qu'elle soit, tiendra lieu

de l'intérêt assurable qui est actuellement requis par la Loi pour permettre à une personne d'assurer la vie d'un tiers;

- des normes viendront régir l'assurance collective de personne, domaine où actuellement le contrat seul fait loi entre les parties en cause;

- de même, l'assurance de responsabilité sera soumise à une réglementation;

- le délai de l'assuré pour exercer ses droits devant les tribunaux, en vertu d'un contrat d'assurance, sera porté de 1 à 3 ans.

Hommage et Reconnaissance au Député Faucher

ASTOBEC CONSTRUCTION LTEE

Entrepreneur en travaux mécanisés

LAURENT DESILETS, prés.

Tél.: 224-7590

C.P. 45

St-Wenceslas

TELS : 568-3512
568-3513

Hommages à un grand ami !

J. L. Nadeau Automobile Ltée

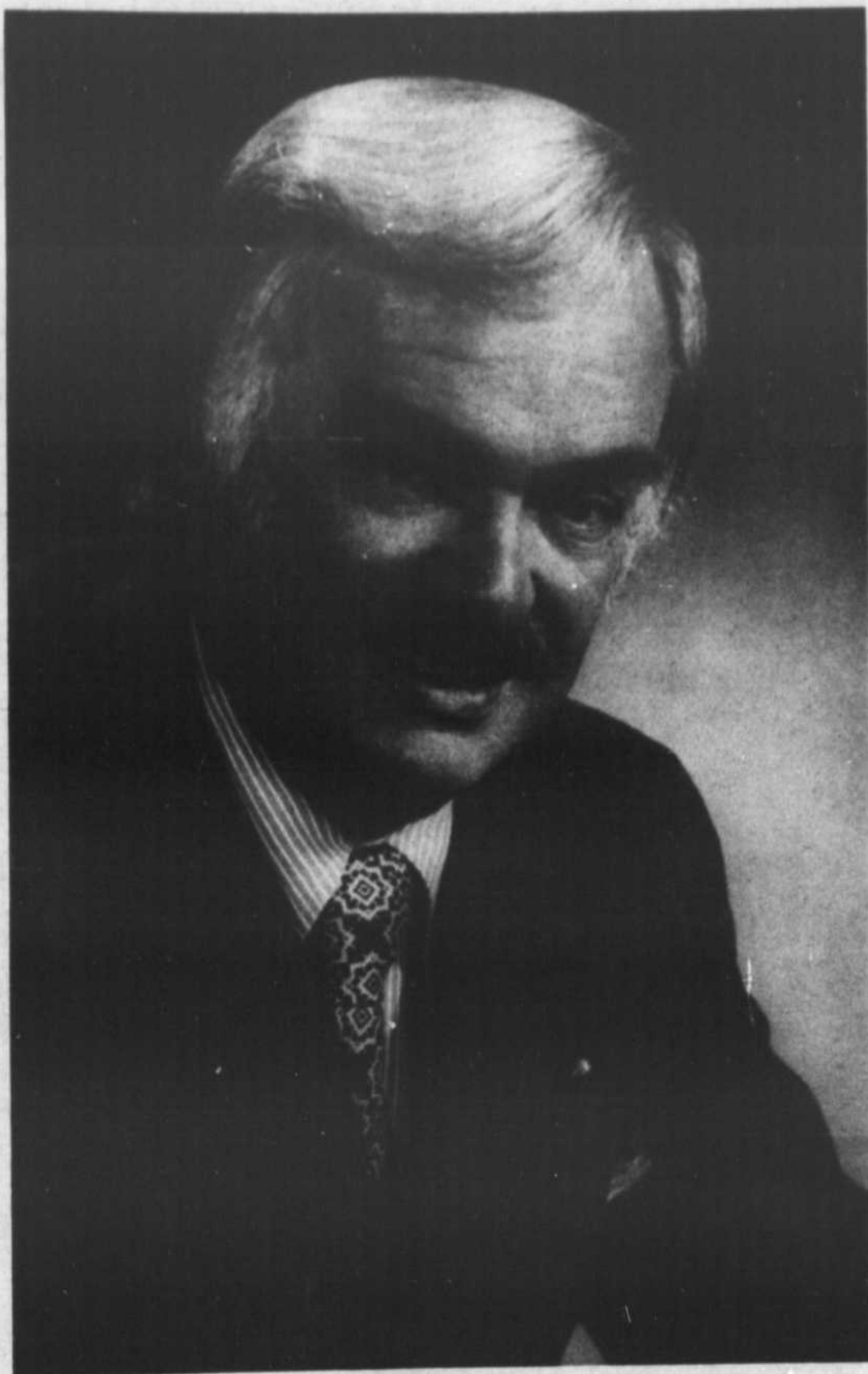
VENDEUR AUTORISÉ

CHRYSLER DODGE CAMION DODGE
PIECES AUTHENTIQUES CHRYCO

Jean-Louis Nadeau
PRESIDENT

Tél.: Res.: 568-2023

RUE MAURALT
PIERREVILLE
(YAMASKA)



*C'EST AVEC PLAISIR QUE JE SOUSCRIS A LA
PUBLICATION DE CE DOSSIER EN HOMMAGE
A TOUS CEUX QUI OEUVRENT POUR LE BIEN-
ETRE DE LA POPULATION DU QUEBEC.*

Dr. ROGER VEILLEUX



*A L'ISSUE DE CE REPORTAGE NOUS NOUS SOMMES
QUITTES EN NOUS SERRANT CHALEUREUSEMENT
LA MAIN ET J'AI RESSENTI L'IMPRESSION
TRES NETTE QU'AU QUEBEC,
LE PASSE EST GARANT DE L'AVENIR!*

RITA DOLAN CARON